

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU COMITE DE BASKET BALL  
DE MEURTHE ET MOSELLE  
DU 4 JUIN 2010 A PULNOY**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

*Jacques BONNET, Président Commission Règlements et Discipline.*

L'Assemblée pour délibérer valablement, doit être composée de Membres représentant la MOITIE au moins du nombre de voix dont disposent les groupements sportifs de Meurthe et Moselle plus une voix, soit 2119 voix.

Le nombre de voix effectivement représentée est de :

4016 voix sur 4237

pour 37 groupements sportifs sur 41 présents.

Le nombre de votants est de 37 clubs pour 4016 voix.

Le quorum étant atteint, la Commission de Vérification déclare valable les délibérations de l'Assemblée Générale.

Le Président de la Commission

Jacques BONNET

\*\*\*\*\*

## **GROUPEMENTS SPORTIFS REPRESENTES**

AMICALE GRAND EST (M.Marrakchi)	30 voix	LIVERDUN (M Beckel)	90 voix
FLEVILLE (M Boulanger)	47 voix	LUDRES PSV (M Hayon)	200 voix
HAUT DU LIEVRE (M. Chantepie)	110 voix	LUNEVILLE (M Boesch)	71 voix
HOUEMONT (M Lindini)	76 voix	NEUVES MAISONS (M Tofanelli)	76 voix
LAXOU (M Marthely)	59 voix	PONT A MOUSSON (Mme Freund)	154 voix
ASPTT TOMBLAINE (M.Gigoux)	218 voix	SAINT NICOLAS (M Freis)	175 voix
SAINT MAX (M Loison)	99 voix	TOUL (Mme Cotinaut)	187 voix
ASC PORTE VERTE (Mme Bader)	114 voix	VELAINE (M Mougeolle)	21 voix
SLUC NANCY (M Fichter)	492 voix	WAVILLE (M Martin)	14 voix
VANDOEUVRE (Mme Fraysse)	210 voix	AUBOUE (M Cernicchi)	84 voix
VILLERS (M Lhoste)	97 voix	HERSERANGE (M François)	39 voix
ARNAVILLE (Mme Lecaque)	86 voix	HUSSIGNY (M Gartner)	76 voix
BAYON (M Danner)	99 voix	JARNY (M Bonnet)	90 voix
BLAINVILLE (M Chatton)	63 voix	JOEUF (M Bekkaye)	102 voix
CHAMPIGNEULLES (M Carneaux)	114 voix	JOUDREVILLE (Mme Selic)	158 voix
CO BLENOD (Melle Gouthier)	43 voix	LONGUYON (M Collin)	36 voix
DIEUZE (M Bolardi)	39 voix	LONGWY (M Belletini)	169 voix
FROUARD (M Durang)	52 voix	TUCQUEGNIEUX (Mme Malolepszy)	74 voix
GONDREVILLE (M Fouard)	49 voix	VALLEROY (M Miano)	94 voix

\*\*\*\*\*

## **MODIFICATIONS DES STATUTS**

Le Président explique les modifications statutaires.

Il propose également de voter à mains levées et aucun représentant ne s'y oppose. Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

FEDERATION FRANCAISE de BASKET BALL  
Reconnue d'utilité publique par décret du 1<sup>er</sup> Octobre 1991

## **COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DE MEURTHE ET MOSELLE**

Siège Social : 160 Ter, avenue de Strasbourg – 54000 NANCY

**Téléphone : 03.83.37.14.82.**

***[comite-basket54@orange.fr](mailto:comite-basket54@orange.fr)***      ***[www.comitebasket54.fr](http://www.comitebasket54.fr)***

<b>STATUTS</b>
----------------

### **Titre I - BUT ET COMPOSITION**

#### **Article 1 - Dénomination et siège -**

1. Il est constitué entre les groupements sportifs affiliés à la Fédération Française de Basketball, et ayant leur siège dans le ressort territorial de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du département de Meurthe et Moselle, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour titre :

COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKETBALL DE MEURTHE ET MOSELLE

Déclaré à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le numéro 882, dossier 1860 du 2 juillet 1946, J.O. du 1<sup>er</sup> août 1946.

2. Sa durée est illimitée.

3. Il a son siège social 160 Ter Avenue de Strasbourg 54000 NANCY.

Le siège social peut être transféré dans une autre commune par délibération de l'assemblée générale.

#### **Article 2 - Objet de l'association -**

1. La présente association a pour objet :

- d'organiser et développer le basketball au niveau départemental conformément aux directives de la Fédération Française de Basketball, et dans la limite de la délégation accordée par celle-ci.
- d'organiser des compétitions de basketball de toutes natures au niveau départemental.
- de diffuser toute documentation et/ou règlements, à titre gratuit ou onéreux, relatifs à la pratique du basketball.
- d'organiser des cours, des conférences, stages et examens.
- d'une manière générale, sous la tutelle de la Fédération Française de Basketball, de mener toutes actions tendant à développer, de promouvoir le basketball au niveau départemental.
- De développer le basketball dans le milieu scolaire.

2. Le Comité de Basketball de Meurthe et Moselle jouit de l'autonomie administrative et financière dans le cadre de la délégation fédérale.

3. Les statuts et règlements de l'association ne peuvent être en contradiction avec des normes légales ou réglementaires, notamment avec les statuts et règlements de la Fédération Française de Basketball.

#### **Article 3 - Composition de l'association -**

Le Comité se compose :

- Des groupements sportifs affiliés à la Fédération Française de Basketball et ayant leur siège social au sein du département de Meurthe et Moselle, qui sont membres de droit dès lors qu'ils sont régulièrement affiliés et qu'ils se sont acquittés de la cotisation annuelle.

- De personnes physiques, à titre individuel, agréées par le Comité Directeur. Ils doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.
- De membres d'Honneurs, personnes physiques.
- De membres donateurs, personnes physiques ou morales.
- De membres bienfaiteurs, personnes physiques ou morales.

Le titre de membre (honneur, donateur ou bienfaiteur) est décerné par le Comité Directeur. *Ce titre confère, aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'assemblée générale avec voix consultative sans être tenu de payer une cotisation annuelle.*

La cotisation annuelle est fixée chaque année, pour chaque catégorie de membres concernée, par le Bureau et est soumise à l'approbation du Comité Directeur.

#### **Article 4 - Perte de la qualité de membre -**

La qualité de membre du Comité se perd :

- a) Membres personnes physiques :
  - par le non renouvellement de la licence
  - par la démission adressée par lettre au Président du Comité
  - par la radiation prononcée pour motifs graves, par une décision définitive d'un organe disciplinaire compétent dans le respect des procédures disciplinaires.
- b) Membres personnes morales :
  - par disparition, liquidation ou fusion.
  - pour les groupements sportifs, lorsqu'ils perdent, pour quelque motif que ce soit, leur qualité d'association affiliée à la Fédération Française de Basket Ball.
  - pour non paiement de la cotisation annuelle et/ou de non paiement de diverses dettes envers le Comité ; dans ce cas, le retrait ou le non renouvellement de l'affiliation pourra être prononcé par la Fédération Française de Basketball sur demande du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle

#### **Article 5 - Ressources de l'association -**

Les ressources du Comité comprennent :

- Les cotisations et souscriptions de ses membres;
- Les ristournes sur affiliations et ventes d'imprimés (licences, mutations, etc...);
- Les subventions des collectivités locales et des établissements publics;
- Le produit des dons, libéralités et actes de mécénat;
- Le produit du partenariat;
- le produit de l'organisation de manifestations sportives.
- le produit de vente aux membres de biens et services.

## **Titre II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

### **Le Comité Directeur**

#### **Article 6 - Composition et éligibilité -**

1. Le Comité de Basket Ball de Meurthe et Moselle est administrée par un Comité Directeur composé de 26 membres.

2. Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret, pour 4 ans, par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles. Est éligible au Comité Directeur toute personne majeure jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein du département de Meurthe et Moselle.

3. Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin uninominal à deux tours.

4. En cas de vacance, le Comité Directeur peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif lors de la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait « normalement » expirer le mandat des membres remplacés.

5. Le Comité Directeur doit comprendre au moins une représentation féminine. Un siège doit leur être attribué si la représentation féminine au niveau départemental est inférieure à 10 % du nombre de licenciés du département, et un siège supplémentaire leur sera attribué par tranche de 10 % au delà de la première.

### **Article 7 - Réunions du Comité Directeur -**

1. Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres. Dans ce dernier cas, la réunion doit se tenir dans le mois suivant la demande.

2. La présence du tiers au moins des membres du Comité Directeur est nécessaire pour la validité des délibérations, sous réserve d'un quorum particulier exigé par les règlements de la Fédération Française de Basketball en raison de la nature des décisions.

3. Le Comité Directeur est présidé par le Président du Comité. En cas d'absence de celui-ci, la séance sera présidée par ordre de préférence, par :

- le Vice - Président, le secrétaire général
- le membre présent le plus âgé du Comité Directeur.

4. Les décisions du Comité Directeur sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.

5. Tout membre du Comité Directeur qui n'a pas assisté à au moins deux séances dans la même saison, se verra privé de sa qualité de membre du Comité Directeur (sauf excuses présentées au Comité Directeur).

6. Il est tenu procès-verbal des séances dont copie sera publié sur le site du Comité ([www.comitebasket54.fr](http://www.comitebasket54.fr)) un exemplaire papier peut être obtenu par simple demande au Comité de Basket Ball de Meurthe et Moselle.

7. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont établis sans blanc ni rature, sur des feuillets numérotés, paraphés par le Président et conservés au siège de l'association.

8. Le Président de l'association peut inviter toute personne à assister aux réunions du comité directeur, seulement avec voix consultative.

9. Le vote par correspondance est interdit.

10. La consultation à distance des membres est autorisée.

11. Dans l'intervalle entre deux réunions du Comité Directeur, et sur une question ponctuelle, le Comité Directeur peut être consulté à distance en recourant aux techniques modernes de communication. Dans ce cas, il est établi un procès verbal diffusé de la même façon que les autres procès verbaux de réunion du Comité Directeur.

12. Le vote par procuration est interdit.

#### **Article 8 - Statut des membres du Comité Directeur -**

1. Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Toutefois, conformément à l'article 261,7,1° du Code Général des impôts tel que modifié par l'article 6 § III 1 de la loi N°2001-12 75 du 28 décembre 2001, le Comité peut décider de rémunérer, selon le montant de ses ressources propres à l'exclusion des sommes versées par les personnes morales de droit public, un deux ou trois, au plus, de ses dirigeants sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion. Une telle décision ne peut être prise que par l'Assemblée Générale du Comité de Basket Ball de Meurthe et Moselle à la majorité des deux tiers et dans le respect des règles légales.

2. Des remboursements de frais sont seuls possibles. Les frais exceptionnels doivent faire l'objet d'une décision expresse du Comité Directeur, statuant hors de la présence des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

3. Les agents rétribués du Comité peuvent être appelés par le Président à assister, avec voix consultative, aux séances de l'assemblée générale, du Comité Directeur, et du Bureau.

#### **Article 9 - Pouvoirs et rôle du Comité Directeur -**

1. Les domaines de compétence du Comité Directeur sont ceux qui ne sont pas expressément confiés au bureau et à l'Assemblée Générale par les présents statuts, le règlement intérieur et/ou les règlements de la Fédération Française de Basketball.

2. Le Comité Directeur est compétent afin d'adopter les différentes dispositions réglementaires relatives aux compétitions départementales, dont le Comité a en charge l'organisation et la gestion.

3. Chaque année, le Comité Directeur, sur proposition du Président, détermine le nombre de commissions, élit leurs Présidents et détermine leurs attributions dans le respect des règles fédérales.

4. Les délibérations du Comité Directeur relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par le Comité, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvées par l'assemblée générale.

#### **Le Président**

#### **Article 10 - Election -**

1. Après son élection par l'Assemblée Générale, le Comité Directeur élit parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, le Président du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle.

2. Le Président est élu pour quatre ans. Il est rééligible.

3. En cas de vacance du poste de Président, le Vice - Président assure provisoirement les fonctions de Président jusqu'au plus proche Comité Directeur qui élira un nouveau Président.

#### **Article 11 - Pouvoirs et rôle du Président -**

1. Le Président est chargé d'exécuter les décisions du Bureau et d'assurer le bon fonctionnement du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle.

Il fait ouvrir et fonctionner au nom du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tout compte de dépôt ou compte courant. Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque et ordre de virement pour le fonctionnement des comptes, conjointement avec le trésorier.

2. Le Président représente le Comité de Basketball de Meurthe et Moselle auprès de la Fédération et dans tous les actes de la vie civile. Il peut déléguer certaines de ses attributions, de manière ponctuelle, après accord du bureau.

3. Le Président ordonnance les dépenses, dans le cadre du budget prévisionnel adopté par l'Assemblée Générale du Comité : lorsqu'il s'agit d'une dépense non prévue au budget, la décision de l'ordonnancer est ensuite soumise pour ratification au Comité Directeur.

4. Le Président assure la représentation en justice du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle. A défaut, cette représentation ne pourra être assurée que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial délivré par le Président, et soumis préalablement à l'approbation du Bureau.

5. Le Président propose au Comité Directeur les membres du Bureau, ainsi que les présidents de commission.

6. Le Président peut convoquer, à tout moment, le Comité Directeur et/ou le Bureau.

7. Le Président préside l'Assemblée Générale, les réunions du Comité Directeur et du Bureau.

## **Le Bureau**

### **Article 12 - Composition du Bureau -**

1. Le Comité Directeur, après l'élection du Président et sur proposition de celui-ci, élit en son sein au scrutin secret, un Bureau composé :

- du Président.
- du Vice - Président.
- du Trésorier.
- du Secrétaire.
- Des Présidents de Commissions "rééligibles annuellement".

2. Les membres du Bureau sont rééligibles.

3. En cas de vacance d'un poste de membre du bureau, le prochain Comité Directeur procède à la désignation d'un nouveau membre sur proposition du Président.

### **Article 13 - Pouvoirs et rôle du Bureau -**

1. Le Bureau est compétent dans tous les domaines qui lui sont expressément confiés par les statuts, le règlement intérieur et/ou les règlements de la Fédération Française de Basketball.

2. Le Bureau dispose de tous les pouvoirs pour assurer la gestion courante du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle.

3. Le Bureau est chargé de la mise en oeuvre des décisions du Comité Directeur et agit sur délégation de celui-ci.

4. Toutes les décisions urgentes prises par le Bureau, qui ne sont pas de sa compétence normale, devront être soumises à ratification du Comité Directeur.

5. Le Bureau, sur proposition des Présidents de Commissions, désigne les membres de ces commissions.

6. Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux de réunions des Assemblées, du Comité Directeur et du Bureau et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité. Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901, et les articles 6 et 31 du décret du 16 août 1901. Il assure l'exécution des formalités prescrites par lesdits articles.

7. Le Trésorier est chargé de la gestion du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle, perçoit les recettes, effectue les paiements, sous le contrôle du président. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'assemblée générale qui statue sur la gestion.

Il fait ouvrir et fonctionner au nom du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tout compte de dépôt ou compte courant. Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque et ordre de virement pour le fonctionnement des comptes.

#### **Article 14 - Réunions du Bureau -**

1. Le Bureau se réunit une fois tous les mois ou sur convocation du Président chaque fois que cela est nécessaire.

2. Tout membre qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra se voir priver de sa qualité de membre du Bureau.

3. Les salariés du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle, par l'intermédiaire de leurs représentants, peuvent être invités à participer aux réunions, avec voix consultative.

4. Le Bureau peut s'adjoindre, à titre consultatif, des personnes susceptibles de l'éclairer particulièrement sur un sujet mis à l'ordre du jour.

5. Il est dressé une feuille de présence et un procès-verbal des réunions, signé par le Président et le Secrétaire.

6. Les procès-verbaux sont établis sans blanc ni rature, sur des feuillets numérotés paraphés par le Président et consignés dans un registre spécial, conservé au siège du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle. Un exemplaire est obligatoirement envoyé à la Ligue régionale et à la Fédération dans les quinze jours de la tenue de la réunion. Les procès verbaux seront également publiés sur le site internet du Comité. Un exemplaire papier peut être fourni sur simple demande.

7. Le vote par correspondance est interdit.

7bis La consultation à distance des membres absents est autorisée.

7ter. Dans l'intervalle entre deux réunions du Bureau, et sur une question ponctuelle, le Bureau peut être consulté à distance en recourant aux techniques modernes de communications. Il est établi procès verbal de la consultation. Ce procès verbal est diffusé de la même façon que les autres procès verbaux de réunion de Bureau.

8. Le vote par procuration est interdit.

#### **L'Assemblée Générale**

#### **Article 15 - Composition de l'assemblée générale -**

1. L'Assemblée Générale du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle se compose des représentants des groupements sportifs membres affiliés à la Fédération Française de Basketball et des licenciés individuels.



Ces représentants doivent posséder la qualité de Président des groupements qu'ils représentent. Toutefois, le Président peut donner mandat expresse, à une personne de son club licenciée à la Fédération, afin de représenter celui-ci.

Les représentants doivent être majeurs et jouir de leurs droits civiques.

2. Un groupement sportif membre ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, s'il n'est pas en règle avec la trésorerie du Comité de Meurthe et Moselle, de la Ligue de Lorraine et de la Fédération Française de Basketball.

3. Chaque groupement sportif membre représenté dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses licenciés établi au 15 mai précédant l'Assemblée Générale.

4. Les groupements sportifs non représentés sont pénalisés d'une amende dont le montant est fixée annuellement par le Comité directeur.

### **Article 16 - Réunions de l'Assemblée Générale -**

1. L'Assemblée Générale ordinaire est convoquée par le Président, selon les modalités définies dans le règlement intérieur.

2. Elle se réunit annuellement à l'issue de la saison sportive.

3. Son ordre du jour est réglé par le Comité Directeur.

4. Elle entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur, sur la situation financière et morale du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle.

5. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Comité Directeur.

6. Le vote par correspondance n'est pas autorisé. Néanmoins, dans l'intervalle entre deux assemblées annuelles ordinaires, et sur une question ponctuelle, l'Assemblée Générale peut être consultée à distance. Le dépouillement de la consultation se fait au siège du Comité. Il est établi un procès verbal qui fait l'objet d'une information identique à celle des comptes rendus de l'Assemblée Générale du Comité.

7. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

8. Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale au cours de laquelle ils doivent être approuvés.

9. Pour la validité de la tenue de l'Assemblée Générale, les représentants présents des groupements sportifs membres doivent représenter, au total, au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'ensemble des groupements sportifs membres.

Si ce quorum n'est pas atteint, il sera procédé à une nouvelle convocation de l'Assemblée Générale, à quinze jours d'intervalle minimum. Aucun quorum n'est alors exigé pour la tenue de cette seconde assemblée.

10. Les membres du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle, autres que les groupements sportifs et les membres individuels actifs, peuvent assister à l'Assemblée Générale avec seulement voix consultative.

11. L'Assemblée Générale nomme deux vérificateurs aux comptes pris en dehors du Comité Directeur. Ces vérificateurs sont convoqués au moins quinze jours avant l'assemblée annuelle pour recevoir

communication de tous les comptes de l'exercice clos et des pièces comptables. Ils présentent un rapport à l'Assemblée Générale.

12. Le vote relatif à l'élection des membres du Comité Directeur doit s'effectuer à scrutin secret.

13. Les décisions de l'Assemblée Générale doivent être prises à la majorité absolue des voix présentes dans le cas d'un second tour, la majorité relative est suffisante.

Toutefois, les statuts et/ou règlements du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle ou de la Fédération Française de Basketball peuvent imposer que certaines décisions soient adoptées à une majorité particulière, et suivant un mode de scrutin particulier.

14. Il est tenu une feuille de présence et un procès - verbal des séances de l'assemblée générale, ce dernier étant signé par le Président et le Secrétaire. Un exemplaire est adressé obligatoirement à la Ligue régionale et à la Fédération.

#### **Article 17 - Session extraordinaire -**

1. L'Assemblée Générale peut être convoquée en session extraordinaire à toute époque de l'année dans un délai maximum de deux mois sur demande du comité directeur ou sur demande écrite des présidents du tiers au moins des groupements sportifs membres. La demande devra alors être adressée au président du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle qui sera dans l'obligation de procéder à la convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

2. Les règles de quorum de l'Assemblée Générale extraordinaire sont identiques à celles de l'assemblée générale ordinaire. Si ce quorum n'est pas respecté, il sera procédé à la convocation d'une nouvelle Assemblée Extraordinaire, en respectant un intervalle d'au moins quinze jours, pour laquelle aucune règle de quorum ne sera alors imposée.

#### **Article 18 – Désignation des représentants à l'Assemblée Générale Fédérale -**

A l'occasion de chaque Assemblée Générale annuelle du Comité, il est procédé à l'élection des délégués à l'Assemblée Générale de la Fédération des clubs dont aucune équipe seniore n'opère en Championnat de France ou en Championnat Régional qualificatif au championnat de France. L'élection se déroule conformément à l'article 10 des statuts de la fédération et selon les mêmes règles que celles qui gouvernent l'élection du Comité Directeur Départemental.

### **Titre III. MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION**

#### **Article 19 - Modifications statutaires -**

1. les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire, à la majorité des deux tiers des voix présentes.

2. Le quorum doit être des deux tiers des voix détenus par l'ensemble des groupements sportifs membres et des membres individuels. Si celui-ci n'est pas respecté, il sera procédé à la convocation d'une nouvelle assemblée, en respectant un intervalle d'au moins quinze jours, laquelle n'aura aucune obligation de quorum.

3. Les modifications statutaires proposées doivent être portées à la connaissance des groupements sportifs membres, au moins vingt jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale, soit par circulaire officielle, soit par internet.

## **Article 20 - Dissolution du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle -**

1. La dissolution du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle peut être décidée par le Comité Directeur de la Fédération Française de Basketball. Elle peut également être prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions fixées aux articles 18.1 et 18.2.

2. En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle. Elle attribue l'actif net à la FFBB.

## **IV. SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR**

### **Article 21 - Surveillance -**

1. Le Président, par l'intermédiaire du Secrétaire, doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture de Meurthe et Moselle, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction du Comité de Basketball de Meurthe et Moselle. La Fédération Française de Basketball, la Ligue régionale, ainsi que la direction départementale de la Jeunesse et des Sports devront également avoir connaissance de ces modifications dans le mois suivant les changements.

2. Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultat et une annexe.

3. Les registres du Comité et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministre de l'intérieur ou du préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

4. Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à la Fédération Française de Basketball.

5. Le Comité de Basketball de Meurthe et Moselle est tenu de communiquer, sur simple demande, tout document concernant son administration et son fonctionnement à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

### **Article 22 - Règlement intérieur -**

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur du Comité Départemental du Basket Ball de Meurthe et Moselle et adopté par l'assemblée générale extraordinaire des groupements sportifs de Meurthe et Moselle, dans les mêmes conditions de vote que les statuts..

Les présents statuts ont été modifiés et adoptés lors de l'assemblée générale Extraordinaire tenue. Ils s'appliquent à compter de cette date et abrogent toutes stipulations statutaires antérieures, sauf en ce qui concerne le terme des mandats en cours, lesquels iront jusqu'à leur fin en vertu des anciens statuts et sous réserve d'une révocation par l'organisme compétent.

Le Président a été assisté de :

En présence de :

Le Président

Le Secrétaire

Thierry BILICHTIN

Pascal HEQUET

**Adopté à l'unanimité**

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE DE BASKET BALL DE MEURTHE ET MOSELLE DU 4 JUIN 2010 A PULNOY

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

*Jacques BONNET, Président Commission Règlements et Discipline.*

L'Assemblée pour délibérer valablement, doit être composée de Membres représentant la MOITIE au moins du nombre de voix dont disposent les groupements sportifs de Meurthe et Moselle plus une voix, soit 2119 voix.

Le nombre de voix effectivement représentée est de :  
4016 voix sur 4237  
pour 37 groupements sportifs sur 41 présents.  
Le nombre de votants est de 37 clubs pour 4016 voix.

Le quorum étant atteint, la Commission de Vérification déclare valable les délibérations de l'Assemblée Générale.

Le Président de la Commission

Jacques BONNET

\*\*\*\*\*

## GROUPEMENTS SPORTIFS REPRESENTES

AMICALE GRAND EST (M.Marrakchi)	30 voix	LIVERDUN (M Beckel)	90 voix
FLEVILLE (M Boulanger)	47 voix	LUDRES PSV (M Hayon)	200 voix
HAUT DU LIEVRE (M. Chantepie)	110 voix	LUNEVILLE (M Boesch)	71 voix
HOUEMONT (M Lindini)	76 voix	NEUVES MAISONS (M Tofanelli)	76 voix
LAXOU (M Marthely)	59 voix	PONT A MOUSSON (Mme Freund)	154 voix
ASPTT TOMBLAINE (M.Gigoux)	218 voix	SAINT NICOLAS (M Freis)	175 voix
SAINT MAX (M Loison)	99 voix	TOUL (Mme Cotinaut)	187 voix
ASC PORTE VERTE (Mme Bader)	114 voix	VELAINE (M Mougeolle)	21 voix
SLUC NANCY (M Fichter)	492 voix	WAVILLE (M Martin)	14 voix
VANDOEUVRE (Mme Fraysse)	210 voix	AUBOUE (M Cernicchi)	84 voix
VILLERS (M Lhoste)	97 voix	HERSERANGE (M François)	39 voix
ARNAVILLE (Mme Lecaque)	86 voix	HUSSIGNY (M Gartner)	76 voix
BAYON (M Danner)	99 voix	JARNY (M Bonnet)	90 voix
BLAINVILLE (M Chatton)	63 voix	JOEUF (M Bekkaye)	102 voix
CHAMPIGNEULLES (M Carneaux)	114 voix	JOUDREVILLE (Mme Selic)	158 voix
CO BLENOD (Melle Gouthier)	43 voix	LONGUYON (M Collin)	36 voix
DIEUZE (M Bolardi)	39 voix	LONGWY (M Belletini)	169 voix
FROUARD (M Durang)	52 voix	TUCQUEGNIEUX (Mme Malolepszy)	74 voix
GONDREVILLE (M Fouard)	49 voix	VALLEROY (M Miano)	94 voix

\*\*\*\*\*

## **GROUPEMENTS SPORTIFS NON REPRESENTES**

Les clubs de DOMBASLE BASKET – CA GORCY – LES LYNX MAXEVILLOIS n'étaient pas représentés et sont donc pénalisés d'une amende de 185 €uros.

### **ALLOCUTION D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PAR LE PRESIDENT THIERRY BILICHTIN**

Mademoiselle la Représentante de la direction de la cohésion sociale,  
Monsieur l'Adjoint au Maire de Pulnoy,  
Madame l'Adjointe aux sports de Pulnoy,  
Monsieur le secrétaire général du Comité olympique,  
Monsieur le représentant de la Ligue Lorraine de Basket,  
Monsieur le Président du Comité de Moselle,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des groupements sportifs,  
Chers amis,

Je voudrais, au moment d'ouvrir notre Assemblée générale, avoir une pensée particulière pour des acteurs de notre basket, disparus au cours de la saison :

Roland Faye, le « Papy » des mini-basketteurs de Liverdun, Georges Grosjean, Président du BC Herserange, médaille d'or de la FFBB et Frédéric Martin, le Président de l'AL Laxou, décédé quelques jours après notre AG de l'an dernier. Pour marquer leur souvenir mais également pour marquer notre soutien à François Toscano qui vient de perdre sa mère, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

Merci beaucoup.

Vous venez d'adopter les modifications de nos statuts et je vous en remercie. Notre Comité bouge, évolue et de nombreuses modifications interviennent dans nos règlements, nos modes de fonctionnement. Cela ne se fait pas sans mal et sans couac. Vous avez été, et je vous en remercie, compréhensifs. Le mode de communication entre un Comité et ses clubs, doit, à mon sens, être basé sur la confiance et le respect mutuel. Notre équipe est prête à aborder tous les problèmes et toutes les questions à la seule condition que cela se passe dans un esprit constructif.

Certains d'entre vous l'on compris, je fais bien sûr allusion à la méthode utilisée par un club pour faire pression sur le Comité au sujet de notre règlement sur les équipes de jeunes. Ce n'est pas une méthode acceptable à laquelle on ne peut répondre que par une fin de non recevoir.

Le bénévolat vit une crise due, à mon sens, à la confusion faite de la part de certains parents entre une association et une société de services. Notre rôle est de vous aider à vivre cette situation et c'est pour cela que nos règlements sont sans cesse assouplis. Nous essayons, et en particulier la commission sportive, de faire un maximum pour que vous puissiez jouer les rencontres. Certes l'hiver ne nous a pas aidé mais la quasi-totalité des rencontres s'est déroulée. C'est un bien pour nos jeunes.

Un petit effort de chacun est encore nécessaire pour que cela se déroule un peu mieux pour les répartiteurs de nos arbitres. Je pense que le Président de la CDAMC et le Président de la sportive vous en reparleront !

La crise est également économique, je ne vais pas vous l'apprendre. Nous avons continué notre effort pour baisser la pression financière sur les clubs. Je citerai par exemple la non facturation des annuaires arbitres, la non augmentation des licences pour les clubs qui ont saisis leurs licences sur internet. Dans les barèmes qui vous seront proposés tout à l'heure, aucune augmentation n'est envisagée. C'est notre façon de vous aider.

Ce n'est pas pour autant que notre Comité s'endort. La rénovation de notre siège sera terminée en septembre sans qu'aucun prélèvement financier supplémentaire ne soit effectué.

Outre l'organisation récente du All Star Game Lorrain qui a reçu beaucoup d'éloges de la presse bien que l'organisation pourrait-être encore améliorée, notre fête du mini-basket a revêtu une dimension particulière. Toute la Meurthe et Moselle du mini-Basket en seul lieu ! Une belle journée de fête et de solidarité pour quelques 500 jeunes de notre Comité. Cette fête a également rassemblé 700 scolaires.

Nous nous efforçons d'être moins isolés et de travailler avec d'autres. Nos partenariats existants ont été renforcés. Je prends pour exemple le partenariat avec le Sluc Pro, ou avec l'USEP. 400 gamins, pour la plupart non licenciés FFBB, ont pu jouer toute un après-midi au basket et voir ensuite les couguars à Gentilly.

Un nouveau partenariat se met en place avec la fac de sports, grâce à qui, nos organisations peuvent prendre une tournure un peu plus professionnelle tout en participant à la formation d'étudiant.

Autre point de collaboration que je qualifierais d'avenir :

Un championnat commun avec les Vosges a vu le jour en cadettes. Au lieu de 2 championnats pauvres de 6 équipes, un championnat consistant de 12 équipes est né et a plutôt bien vécu. Certes, cela a créé quelques déplacements supplémentaires mais je pense que le jeu en vaut la chandelle.

Même collaboration avec le Comité de Moselle. Sarrebourg a intégré notre championnat. Je sais que cela a fait grincer quelques dents quant aux déplacements occasionnés. Je le comprends, d'autant plus que les engagements tardifs de Sarrebourg ne nous ont pas permis de faire des poules un peu plus « géographiques ». Ce n'est pas facile, il y a plein de problèmes qui surgissent : uniformisation des règlements, harmonisation des calendriers, échange des arbitres pour les rencontres de lever de rideau et bien d'autres choses encore. Même si cela ne paraît pas grand-chose, ce n'est pas si facile que cela à mettre en place ! Je remercie ici Le Président Berger, non seulement pour sa présence amicale, mais aussi pour l'écoute et le travail effectué dans le cadre du rapprochement de nos deux Comités. Sa présence est une première symbolique que j'apprécie.

Ce n'est qu'en ayant des liens forts entre pratiquants du basket que nous serons forts. Nous pratiquons d'abord le même sport avant d'être adversaires sur le terrain. Si nous voulons que les choses changent, les avis doivent être partagés. Je prendrai un exemple qui vous est cher : les montées en championnats de Lorraine. Beaucoup d'entre vous le savent, je partage votre avis sur le nombre de montée du championnat de Meurthe et Moselle vers le championnat de Lorraine. 1 montée en masculins et 1 en féminines pour 4200 licenciés. Si la Meurthe et Moselle monte seule au créneau, la situation n'évoluera pas. Il faut que les idées soient comprises, partagées pour que cela bouge.

Impossible à faire seul....Possible si l'on travaille avec d'autres.

Autre sujet pas facile : la charte fédérale de l'arbitrage. Le Président de la CRAMC qui représente ici la Ligue Lorraine, peut témoigner que les débats sont passionnés et les avis très partagés. Nous sommes allés, avec Gérard Berger, quasiment jusqu'à la rupture avec d'autres département. Nous nous demandons, nous vous demandons si nous devons continuer d'appliquer une charte qui pénalise nos clubs alors que d'autres ne le font pas ! Et pourtant les chiffres le prouvent, cette charte nous amène plus de 30 arbitres par saison. C'est une solution difficile mais efficace.

Ne faut-il pas à certains moments accepter des contraintes difficiles mais efficaces. Je suis convaincu que oui, même si je comprends la rage de certains.

Il en est de même avec l'obligation des équipes de jeunes. Les résultats sont là et le règlement est efficace. Encore une fois les chiffres le prouvent.

Nous avons hélas, une équipe de France qui ne nous ramène pas de licenciés. Les absences répétées des joueurs NBA peut-être plus attirés par leur carrière outre atlantique que par l'amour d'un maillot bleu qui sait pourtant aussi être lucratif à ses heures font que le train n'a pas la locomotive qu'il mérite ! Les résultats des équipes de jeunes montrent le dynamisme de notre basket.

Ce ne sont donc que nos idées et notre travail qui nous amèneront nos licenciés, nos entraîneurs, nos arbitres.

Je sais compter sur vous et sur toute mon équipe où chacun commence à trouver sa place et à l'assumer, pour poursuivre ce travail certes difficile mais aussi passionnant. Ma vie professionnelle s'est un peu transformée et chacun a du prendre un peu plus de travail. Merci donc à cette équipe et un petit clin d'œil à Alex et Isabelle ainsi qu'à Marine notre stagiaire Staps qui nous a aidé sur les ASG et sur la fête du mini-basket.

Merci de votre attention.

## **ELECTIONS DES DELEGUES AUX ASSEMBLEES GENERALE DE LA FEDERATION**

Monsieur BILICHTIN Thierry est élu, à l'UNANIMITE des clubs Meurthe et Mosellans n'ayant pas d'équipes en championnat de France ou championnat qualificatif, délégué aux Assemblées Générales de la Fédération pour la saison à venir.

## **ELECTIONS AU COMITE DIRECTEUR DU COMITE 54**

Cinq postes sont à pourvoir

Cinq candidatures nous sont parvenues :

Pascal DIDIER (PTT TOMBLAINE)

Jean Pierre FICHTER (SLUC)

Gérard KIEFFER (CD 54)

Michel LEONARD (AS JOUDREVILLE)

Serge MIANO (BC VALLEROY)

Le vote à main levée est proposé à l'assistance, qui accepte.

Les cinq candidats sont élus à l'unanimité.

## **RAPPORT MORAL ET ADMINISTRATIF**

*Pascal HEQUET, Secrétaire Général.*

Mesdames et Messieurs,

Faisant suite à une première saison de mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante au sein du Comité de basket-ball de Meurthe-et-Moselle, cette saison 2009 / 2010 a été marquée par l'installation de ce que nous pouvons qualifier d'une « vitesse de croisière ».

En effet, l'excellent travail mené par nos deux permanentes que sont Alexandra et Isabelle, couplé à une réelle contribution d'élus n'ayant pas hésité à donner beaucoup de leur temps ont permis un fonctionnement optimisé du Comité 54.

De plus, la très grande majorité des clubs a parfaitement joué le jeu en effectuant les saisies des licences via Internet, nous permettant de nous concentrer sur la bonne gestion et la mise en place des championnats et de tout ce qui peut constituer la vie de notre Comité départemental.

L'utilisation croissante des outils informatiques, à tous les niveaux, permet également une réactivité appréciée de tous.

En ce qui concerne l'analyse traditionnelle des licences au sein de notre Comité, il est à noter que contrairement à l'année précédente, nous avons vu cette saison se terminer sur une hausse du nombre de licenciés de 156, portant l'effectif départemental total à 4237 licenciés, soit une hausse de 3,8%.

Ce dernier chiffre permet au CD54 de se hisser à la 12<sup>ème</sup> place fédérale, en terme d'évolution du nombre de licenciés, ce dont nous devons nous féliciter, mais en gardant en tête que nous devons tous continuer à travailler ensemble et dans le même sens afin de développer toujours et encore le basket-ball.

A noter également l'évolution de 8,1% du nombre de licenciées féminines au cours de cette saison.

De même les graphiques de comparaison des différentes catégories, sans pour autant donner naissance à une théorie savante d'évolution démographique, permettent de distinguer une liaison logique entre les catégories d'âge inférieures et les catégories d'âge immédiatement supérieures. En effet, par exemple, une baisse des effectifs en 2007 dans la catégorie cadets masculins confirme une tendance à la baisse des effectifs des seniors 2 ans après. On peut supposer qu'il est possible d'en déduire des tendances dans le futur, permettant de confirmer qu'il nous faut travailler sans cesse afin de réussir à augmenter notre nombre de licenciés, masculins et féminins.

16 clubs voient leur effectif diminuer pour une perte totale de 185 licenciés, alors que 9 clubs avec une évolution supérieure ou égale à 22% représentent une hausse de 200 licences.

Au niveau administratif, comme déjà indiqué précédemment, l'utilisation plus importante des nouveaux outils informatiques, en particulier de l'Internet, nous a obligé à mettre en place une procédure de délivrance des licences pour la saison 2009/2010 :

- ✓ Saisie de la licence sur FBI,
- ✓ Dépôt dans les 48 H du bordereau de qualification émis par la FFBB et du dossier de demande de licence (nouvel imprimé obligatoire pour tous),
- ✓ Envoi de la licence par le Comité,
- ✓ Envoi au club de la facture en fin de mois,
- ✓ Plus aucune licence délivrée si pas de règlement de la facture précédente.
- ✓ Dans le cas de licences déposées au Comité, le dépôt du dossier s'effectue avec un bordereau unique (création et renouvellement). Le nouvel imprimé est également obligatoire et le mélange entre licences saisies et non saisies ne sera plus traité.
- ✓ Dans tous les cas, aucun règlement n'est à joindre aux demandes de licence

En ce qui concerne les activités administratives, notre Comité Directeur s'est réuni 3 fois et le Bureau 7 fois

Je profite également de cette occasion pour remercier Isabelle, notre secrétaire et Jacques BONNET de leur aide tout au long de cette saison pendant laquelle certaines obligations m'ont empêché d'assumer pleinement toutes mes activités au sein du Comité 54.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à mon rapport moral et administratif, et je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.



Récapitulatif des licences et évolution entre 2008/2009 & 2009/2010

	Total Masculin	Total Féminin	SM	SF	CM	CF	MM	MF	BM	BF	PM	PF	MPM	MPF	BBM	BBF	NJM	NJF	TOTAL
Licences masculins 2008-2009	2997		965		357		269		336		346		245		163		316		
Licences féminines 2008-2009		1084		247		158		117		150		152		81		40		139	4081
Licences masculins 2009-2010	3065		943		294		314		334		365		273		187		355		
Licences féminines 2009-2010		1172		268		133		140		118		154		113		69		177	4237
ECART	68	88	-22	21	-63	-25	45	23	-2	-32	19	2	28	32	24	29	39	38	156
% de variation	2,30%	8,10%	-2,30%	8,50%	-17,60%	-15,80%	16,70%	19,70%	-0,60%	-21,30%	5,50%	1,30%	11,40%	39,50%	14,70%	72,50%	12,30%	27,30%	3,80%

<b>CLUB</b>	<b>Licences 05/06</b>	<b>Licences 06/07</b>	<b>Licences 07/08</b>	<b>Licences 08/09</b>	<b>Licences 09/10</b>	<b>Différence</b>	<b>% de l'écart</b>
<b>SLUC</b>	<b>478</b>	<b>561</b>	<b>515</b>	<b>470</b>	<b>492</b>	<b>22</b>	<b>5%</b>
<b>PTT TOMBLAINE</b>	<b>156</b>	<b>224</b>	<b>231</b>	<b>225</b>	<b>218</b>	<b>-7</b>	<b>-3%</b>
<b>VANDOEUVRE</b>	<b>161</b>	<b>177</b>	<b>171</b>	<b>166</b>	<b>210</b>	<b>44</b>	<b>27%</b>
<b>LUDRES PSV</b>	<b>185</b>	<b>185</b>	<b>209</b>	<b>192</b>	<b>200</b>	<b>8</b>	<b>4%</b>
<b>TOUL</b>	<b>237</b>	<b>206</b>	<b>209</b>	<b>195</b>	<b>187</b>	<b>-8</b>	<b>-4%</b>
<b>ST NICOLAS</b>	<b>161</b>	<b>172</b>	<b>170</b>	<b>181</b>	<b>175</b>	<b>-6</b>	<b>-3%</b>
<b>LONGWY-REHON</b>	<b>159</b>	<b>176</b>	<b>157</b>	<b>138</b>	<b>169</b>	<b>31</b>	<b>22%</b>
<b>JOUDREVILLE</b>	<b>165</b>	<b>176</b>	<b>177</b>	<b>147</b>	<b>158</b>	<b>11</b>	<b>7%</b>
<b>PONT A MOUSSON</b>	<b>111</b>	<b>140</b>	<b>146</b>	<b>169</b>	<b>154</b>	<b>-15</b>	<b>-9%</b>
<b>DOMBASLE</b>	<b>151</b>	<b>124</b>	<b>107</b>	<b>113</b>	<b>131</b>	<b>18</b>	<b>16%</b>
<b>CHAMPIGNEULLES</b>	<b>85</b>	<b>101</b>	<b>125</b>	<b>135</b>	<b>114</b>	<b>-21</b>	<b>-16%</b>
<b>LA PORTE VERTE</b>	<b>93</b>	<b>98</b>	<b>99</b>	<b>101</b>	<b>114</b>	<b>13</b>	<b>13%</b>
<b>HAUT DU LIEVRE</b>	<b>77</b>	<b>66</b>	<b>101</b>	<b>142</b>	<b>110</b>	<b>-32</b>	<b>-23%</b>
<b>JOEUF</b>	<b>119</b>	<b>121</b>	<b>111</b>	<b>120</b>	<b>102</b>	<b>-18</b>	<b>-15%</b>
<b>ST MAX</b>	<b>135</b>	<b>126</b>	<b>116</b>	<b>97</b>	<b>99</b>	<b>2</b>	<b>2%</b>
<b>BAYON</b>	<b>83</b>	<b>90</b>	<b>79</b>	<b>85</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>16%</b>
<b>VILLERS</b>	<b>41</b>	<b>54</b>	<b>59</b>	<b>69</b>	<b>97</b>	<b>28</b>	<b>41%</b>
<b>VALLEROY</b>	<b>71</b>	<b>81</b>	<b>103</b>	<b>91</b>	<b>94</b>	<b>3</b>	<b>3%</b>
<b>JARNY</b>	<b>97</b>	<b>105</b>	<b>118</b>	<b>95</b>	<b>90</b>	<b>-5</b>	<b>-5%</b>
<b>LIVERDUN</b>	<b>74</b>	<b>64</b>	<b>67</b>	<b>74</b>	<b>90</b>	<b>16</b>	<b>22%</b>
<b>ARNAVILLE</b>	<b>87</b>	<b>101</b>	<b>91</b>	<b>91</b>	<b>86</b>	<b>-5</b>	<b>-5%</b>
<b>AUBOUE</b>	<b>79</b>	<b>72</b>	<b>64</b>	<b>69</b>	<b>84</b>	<b>15</b>	<b>22%</b>
<b>MAXEVILLE</b>	<b>73</b>	<b>95</b>	<b>89</b>	<b>70</b>	<b>78</b>	<b>8</b>	<b>11%</b>
<b>HUSSIGNY</b>	<b>87</b>	<b>94</b>	<b>87</b>	<b>81</b>	<b>76</b>	<b>-5</b>	<b>-6%</b>
<b>HOUEMONT</b>	<b>99</b>	<b>92</b>	<b>79</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>NEUVES MAISONS</b>	<b>92</b>	<b>85</b>	<b>89</b>	<b>74</b>	<b>76</b>	<b>2</b>	<b>3%</b>
<b>TUCQUEGNIEUX</b>	<b>81</b>	<b>98</b>	<b>89</b>	<b>94</b>	<b>74</b>	<b>-20</b>	<b>-21%</b>
<b>LUNEVILLE</b>	<b>83</b>	<b>92</b>	<b>78</b>	<b>77</b>	<b>71</b>	<b>-6</b>	<b>-8%</b>
<b>BLAINVILLE</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>5</b>	<b>9%</b>
<b>LAXOU</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>52</b>	<b>40</b>	<b>59</b>	<b>19</b>	<b>48%</b>
<b>FROUARD-POMPEY</b>	<b>38</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>52</b>	<b>24</b>	<b>86%</b>
<b>GONDREVILLE</b>	<b>70</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>35</b>	<b>49</b>	<b>14</b>	<b>40%</b>
<b>FLEVILLE</b>	<b>37</b>	<b>25</b>	<b>52</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>2</b>	<b>4%</b>
<b>CO BLENOD</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>44</b>	<b>43</b>	<b>-1</b>	<b>-2%</b>
<b>DIEUZE</b>	<b>34</b>	<b>46</b>	<b>61</b>	<b>45</b>	<b>39</b>	<b>-6</b>	<b>-13%</b>
<b>HERSERANGE</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>30%</b>
<b>LONGUYON</b>	<b>47</b>	<b>53</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>36</b>	<b>-20</b>	<b>-36%</b>
<b>AMICALE BASKET G</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>#####</b>
<b>VELAINE</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>5%</b>
<b>WAVILLE</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>17%</b>
<b>GORCY</b>	<b>72</b>	<b>50</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>-8</b>	<b>-40%</b>
<b>CD 54</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>-2</b>	<b>-18%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>4134</b>	<b>4279</b>	<b>4249</b>	<b>4081</b>	<b>4237</b>	<b>156</b>	<b>4%</b>

Adopté à l'unanimité

# PRESENTATION TRESORERIE 09/10

Présentation du compte de résultat et du bilan de la saison 2009/2010.

## COMPTE DE RESULTAT AU 30/04/10

RECETTES				DEPENSES			
		N-1	N			N-1	N
701200	IMPRIMES	6 604,30	548,00	602200	PRODUITS D'ENTRETIEN	33,75	42,12
701300	NANCY BASKET CLUBS	4 030,00	0,00	602250	FOURNITURES DE BUREAUX	494,21	764,36
70320	NANCY BASKET ARBITRE	2 190,00	0,00	606110	EDF	664,55	509,00
706000	ELABORATION ASSURANCES	732,78	709,20	606120	GDF	807,36	478,55
707000	VENTES MATERIELS SPORTIFS	126,00	0,00	606400	IMPRIMES SPORTIFS	1 893,00	2 263,23
741000	SUBVENTION FNDS	7 400,00	9 100,00	607000	MARCHANDISES DIVERSES	394,00	128,67
743000	SUBVENTIONS CONSEIL GENE	7 000,00	6 000,00	607100	ACHATS MATERIEL SPORTIF	0,00	0,00
744000	CONTRAT OBJECTIF	2 800,00		607200	RECOMPENSE (COUPES ET C	1 599,18	1 976,65
749000	SUBVENTION FBBB	3 405,25	3 143,75	607300	ACHATS MATERIEL BUREAU	3 777,16	1 047,40
751111	AFFILIATION COMITE	753,40	621,00	601300	LOCATION PARKING	379,74	378,65
751120	LICENCES + MUTATION	142 451,90	155 994,15	614000	CHARGES LOCATIVES COPRO	617,10	833,09
751130	LICENCES ETRANGER + T	1 434,00	1 370,00	615200	ENTRETIEN REPARATION LO	533,12	4 350,77
751150	COTISATION DEPARTEMENTAI	6 088,00	6 655,00	615000	ENTRETIEN REP / BIENS MOB	287,12	221,98
751160	ENGAGEMENT CHAMPIONNAT	11 960,00	12 302,00	615600	MAINTENANCE GESTETNER	8 623,14	8 404,58
751310	AMENDES CHAMPIONNAT	3 395,40	5 643,10	616110	ASSURANCE LOCAUX ET MA	998,20	1 051,77
751340	AMENDES CHARTE ARBITRAG	-125,00	5 700,00	618100	DOCUMENTATION REVUES	641,89	472,52
751350	AMENDES DISCIPLINE	815,00	920,00	621000	ARBITRAGE COMITE	208,00	124,00
751410	DEROGATIONS	1 632,00	2 202,00	622100	FORMATION ANIMATEUR-INI	30,90	29,90
760000	PRODUIT FINANCIER SICAV	237,00	554,80	622200	FORMATION ESPOIRS	5 787,74	7 643,16
761800	DONS DEPLACEMENTS	260,17	920,63	622300	FORMATION DIRIGEANTS	1 276,00	
787200	REPRISE PROV TRAVAUX	4 000,00	2 000,00	622400	FORMATION ARBITRES	759,94	2 611,37
787300	REPRISE PROV DIVERSE	3 465,00		622600	HONORAIRES	180,00	180,00
				623320	ORGANISATIONS SPORTIVES	828,24	1 582,40
				623330	TOURNOI ZONE EST	-450,00	0,00
				623340	FETE MINI BASKET	275,50	418,50
				623800	DONS (etrennes + musée basket)	100,00	90,00
				625110	DEPLACEMENTS BUREAU CD	5 165,78	5 723,35
				625120	DEPLACEMENTS REPRESENT	1 163,10	1 425,52
				625131	DEPLACEMENTS COM SPORT	476,80	954,77
				625132	DEPLACEMENTS CDAMC	1 345,12	1 750,81
				625135	DEPLACEMENTS DISCIPLINE	448,70	461,56
				625136	DEPLACEMENTS COMMUNIC	79,90	281,40
				625141	DEPLAC. EDUC ECOLE	1 607,94	1 815,90
				625142	DEPLAC EDUC ESPOIRS	297,30	330,90
				625143	DEPLAC EDUC MANIF SPORT	190,80	51,00
				625144	DEPLAC EDUC. CLUB	678,04	476,10
				625145	DEPLAC EDUC. DIVERS	322,25	1 499,13
				626300	FRAIS POSTAUX TIMBRES	4 206,32	1 423,82
				626500	TELEPHONE	2 202,42	2 764,55
				627000	FRAIS BANCAIRE	29,50	170,52
				628000	DIVERS	100,00	150,00
				635120	TAXES FONCIERES	1 243,00	1 301,00
				641000	REMUNERATION DU PERSON	38 960,57	41 083,94
				642000	FORMATION PERSONNEL	470,90	0,00
				645000	CHARGES SOCIALES ET AUTR	15 770,25	15 304,45
				647500	MEDECINE TRAVAIL	120,82	128,71
				654000	PERTE SUR ARRET CLUB	0,00	0,00
				657100	AIDE BASKET FEMININ	9 963,60	4 905,70
				657200	AIDE diverse club	174,55	1 468,20
				657300	AIDE LIC BABY RENOUVELE	1 943,80	0,00
				658100	LICENCES	80 977,35	86 701,15
				658200	MUTATIONS	7 872,00	6 950,00
				658300	LIGENCE T + ETRANGER	720,00	525,00
				658500	CDOS	110,00	0,00
				687220	PROVISION ACHAT MOBILIER	2 000,00	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>210655,20</b>	<b>214 383,63</b>		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>209380,65</b>	<b>213 250,15</b>
					<b>RESULTAT</b>	<b>1274,55</b>	<b>1 133,48</b>

# BILAN AU 30-04-10

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
	N		N
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>	
BATIMENT - LOCAUX	23 629,60	CAPITAL	186 163,33
		BENEFICE	1 133,48
		PROVISION MOBILIER	0,00
		RAN	-16 017,40
 <b><u>ACTIFS CIRCULANTS</u></b>		 <b><u>DETTES</u></b>	
SICAV	116 689,92	DUES AUX CLUBS	5 632,50
LIVRET A - C. MUTUEL	52 232,17	FACTURES ATTENTE REGLEM	31 262,04
LIVRET A - C. EPARGNE	0,00	PERSONNEL REM DUE+DEPLA	4 133,17
DUES PAR LES CLUBS	14 219,87		
BANQUE POSTALE	0,00		
CREDIT MUTUEL	4 513,51		
CAISSE	165,70		
CHEQUE A ENCAISSER	856,35		
	0		
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>212 307,12</b>	<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>212 307,12</b>

Adopté à l'unanimité

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

*Raymond GEORGES et Philippe PETITJEAN, Vérificateurs au compte.*

Mesdames,  
Messieurs,

Nous, Raymond GEORGES et Philippe PETITJEAN, en exécution de la mission qui nous a été confié par l'Assemblée Générale du 5 juin 2009 à Valleroy, avons procédé le jeudi 27 mai au siège du Comité de Basket Ball de Meurthe et Moselle à Nancy, à la vérification des comptes du Comité 54 clos le 30 avril 2010.

1°) Tous les documents comptables nécessaires au bon déroulement de la mission ont été mis notre disposition et nous avons pu effectuer tous les contrôles que nous souhaitons. Le contrôle des pièces justificatives n'a décelé aucune anomalie bloquante.

2°) Le montant des dépenses s'élève à 213 250.15 €  
Le montant des recettes s'élève à 214 383.63 €

3°) La valeur brute des immobilisations s'élève à 23 629,60 €

4°) 20 clubs présentent un solde débiteur pour un montant de 14 283.82 €  
17 clubs présentent un solde créditeur pour un montant de 5 568.90 €

5°) Les dettes s'élèvent à 31 262.04 €

6°) Les comptes de trésorerie se présentent comme suit :

SICAV	116 689,92 €
Livret A	52 232.17 €
CREDIT MUTUEL	4 513.51 €

Soit un total de disponibilités de 173 435.60 €

En conclusion, l'Assemblée Générale peut approuver les comptes, l'Assemblée Générale peut donner le quitus de la gestion au trésorier et remercier Isabelle, la secrétaire comptable du Comité de Basket de Meurthe et Moselle pour la parfaite présentation des documents et leurs mise à disposition.

Raymond GEORGES

Philippe PETITJEAN

\*\*\*\*\*

Adopté à l'unanimité

# BUDGET PREVISIONNEL

Tableau représentant l'évolution du prix des licences.

2007/2008						2008/2009									
NB Licences		FFBB	LIGUE	COMITE	TOTAL	NB Licences		FFBB	%	LIGUE	%	COMITE	%	TOTAL	
1133	SENIORS	17,10 €	9,50 €	13,70 €	40,30 €	1212	SENIORS	17,80 €	4,09%	10,20 €	7,37%	14,10 €	2,92%	42,10 €	
578	CADET	17,10 €	8,10 €	13,10 €	38,30 €	515	CADET	17,80 €	4,09%	8,80 €	8,64%	13,50 €	3,05%	40,10 €	
430	MINIME	10,00 €	7,80 €	12,70 €	30,50 €	386	MINIME	10,40 €	4,00%	8,20 €	5,13%	13,10 €	3,15%	31,70 €	
470	BENJAMIN	10,00 €	5,60 €	12,55 €	28,15 €	486	BENJAMIN	10,40 €	4,00%	5,60 €	0,00%	13,00 €	3,59%	29,00 €	
531	POUSSIN	7,30 €	4,55 €	10,95 €	22,80 €	498	POUSSIN	7,60 €	4,11%	4,55 €	0,00%	11,30 €	3,20%	23,45 €	
402	MINI-POUSSIN	7,30 €	3,85 €	10,15 €	21,30 €	326	MINI-POUSS	7,60 €	4,11%	3,85 €	0,00%	10,50 €	3,45%	21,95 €	
174	BABY	7,30 €	3,85 €	8,15 €	19,30 €	203	BABY	7,60 €	4,11%	3,85 €	0,00%	8,40 €	3,07%	19,85 €	
519	NON JOUEUR	8,55 €	4,55 €	8,35 €	21,45 €	455	NON JOUEUR	8,90 €	4,09%	4,90 €	7,69%	8,60 €	2,99%	22,40 €	
RECETTE 2007/2008:					129 302,95 €	RECETTE 2008/2009:					134 493,45 €				
PART COMITE:					50 099,90 €	PART COMITE:					50 084,90 €				
2009/2010															
NB Licences		FFBB	%	LIGUE	%	COMITE	%	TOTAL	%	COMITE	%	TOTAL	%		
1212	SENIORS	18,70 €	5,06%	11,10 €	8,82%	14,50 €	2,84%	44,30 €	5,23%	14,10 €	0,00%	43,90 €	4,28%		
515	CADET	18,70 €	5,06%	9,70 €	10,23%	13,90 €	2,96%	42,30 €	5,49%	13,50 €	0,00%	41,90 €	4,49%		
386	MINIME	10,90 €	4,81%	8,70 €	6,10%	13,50 €	3,05%	33,10 €	4,42%	13,10 €	0,00%	32,70 €	3,15%		
486	BENJAMIN	10,90 €	4,81%	6,10 €	8,93%	13,40 €	3,08%	30,40 €	4,83%	13,00 €	0,00%	30,00 €	3,45%		
498	POUSSIN	8,00 €	5,26%	4,55 €	0,00%	11,70 €	3,54%	24,25 €	3,41%	11,30 €	0,00%	23,85 €	1,71%		
326	MINI-POUSSIN	8,00 €	5,26%	3,85 €	0,00%	10,90 €	3,81%	22,75 €	3,64%	10,50 €	0,00%	22,35 €	1,82%		
203	BABY	8,00 €	5,26%	3,85 €	0,00%	8,80 €	4,76%	20,65 €	4,03%	8,40 €	0,00%	20,25 €	2,02%		
455	NON JOUEUR	9,35 €	5,06%	5,35 €	9,18%	9,00 €	4,65%	23,70 €	5,80%	8,60 €	0,00%	23,30 €	4,02%		
	DETENTE	14,20 €													
RECETTE 2009/2010:					137 495,55 €						135 863,15 €				
PART COMITE:					51 717,30 €						50 084,90 €				

# BAREME FINANCIER

## Saison 2010-2011

### COTISATION DEPARTEMENTALE (basket Meurthe et Mosellan inclus)

Jusque		<b>75</b> licences .....	103 €
De	76 licences	à 100 licences .....	139 €
De	101 licences	à 150 licences .....	198 €
De	151 licences	à 200 licences .....	246 €
De	201 licences	à 250 licences.....	270 €
De	251 licences	à 300 licences.....	375 €
De	301 licences	à 350 licences.....	435 €
De	351 licences	à 400 licences.....	495 €
De	401 licences	à 450 licences.....	555 €
De	451 licences	à 500 licences .....	615 €
De	501 licences	à 550 licences.....	675 €

### ENGAGEMENT en CHAMPIONNAT DE MEURTHE ET MOSELLE (un carnet feuille de marque inclus)

SENIORS EX.....	93 €
SENIORS PEX.....	78 €
SENIORS H .....	62 €
CADETS.....	51 €
MINIMES.....	45 €
BENJAMINS.....	40 €
POUSSINS.....	40 €
MINI - POUSSINS.....	40 €

### AFFILIATION + abonnement Basket Ball (part comité 18 €)

- 50 licenciés .....	36.30 €
+ 50 licenciés .....	206 €

### ENGAGEMENT en COUPES de MEURTHE NORD ou MEURTHE SUD

SENIORS .....	DEROGATION GRATUITE	35 €
JEUNES.....		16 €

ANNUAIRE ARBITRES..... 15 €

### LICENCE - Hors Assurance -

DUPLICATA de LICENCE – suite à perte ou surclassement ou erreur naissance		12 €
NON JOUEURS .....		24.10 €
SENIORS.....	LES STAGES	45.00 €
CADETS.....	BENJAMINS	43.00 €
MINIMES .....	BENJAMINES	33.55 €
BENJAMINS.....	sont compris dans le prix de la	30.85 €
POUSSINS .....	licence donc	24.65 €
MINI – POUSSINS.....		23.15 €
BABY .....	GRATUITS	21.05 €
ASSURANCE .....		3.30 €
ASSURANCE C (assurance B + indemnités journalières) .....		8.00 €

REMISE DE 0,70 € par licence saisie sur internet (remise effectuée en fin de saison)

### MUTATION et LICENCE T (imprimé inclus)°

NON JOUEURS .....	PRIX DE LA	106 €
SENIORS.....	LICENCE	107 €
CADETS.....	PLUS	107 €
MINIMES.....		71 €
BENJAMINS-POUSSINS-MINI-BABY.....		10 €

## DISCIPLINE

OUVERTURE de dossier .....	75 €
+ sanction de l'AVERTISSEMENT à UN MOIS .....	50 €
+ sanction de DEUX MOIS à TROIS MOIS .....	80 €
+ sanction DE QUATRE - CINQ - SIX MOIS .....	155 €
+ sanction de 7mois à 11 mois.....	260 €
+ sanction de UN AN .....	310 €

## IMPRIMES

ETRANGER - Création (téléchargement gratuit).....	5 €
ETRANGER - Renouvellement (téléchargement gratuit) .....	5 €
FRANCAIS venant de l'ETRANGER .....	16 €
CERTIFICAT MEDICAL SURCLASSEMENT par médecin AGREE ou REGIONAL (téléchargement gratuit) .....	5 €
CARNET DE FEUILLES de MARQUE (retiré au siège du Comité) .....	10 €
CARNET DE FEUILLES (envoyé).....	12 €
CODE DE JEU 16 €	
DEMANDE de RENCONTRE INTERNATIONALE .....	16 €

## AMENDES

ABSENCE FETE MINI BAKSET .....	80 €
JOUEUR PENALISE de 2 FT ou 2 FD sans RAPPORT .....	32 €
JOUEUR PENALISE de 3 FT ou 3 FD sans RAPPORT .....	80 €
de 4 FT ou 4 FD sans rapport.....	30 €
de 5 FT ou 5 FD sans rapport.....	Dossier transmis en Commission de Discipline
ABSENCE à l' ASSEMBLEE GENERALE du COMITE .....	185 €
EQUIPES de JEUNES NON ACCOMPAGNEE d'un délégué MAJEUR – match perdu par pénalité.....	80 €
FORFAIT SIMPLE - Seniors - Cadets - Minimes .....	80 €
FORFAIT SIMPLE - Benjamins - Poussins - Mini-Poussins.....	24 €
FORFAIT GENERAL - en championnat ou Coupes après parution calendrier et AVANT le DEBUT du championnat ou coupes.....	30 €
(sauf pour Benjamins-Poussins-Mini-Poussins)	
EN COURS DE SAISON - Seniors - Cadets - Minimes .....	160 €
EN COURS de SAISON - Benjamins - Poussins - Mini-Poussins.....	95 €
EN POULE de CLASSEMENT - 2ème PHASE.....	305 €
EN ½ FINALES du championnat de Meurthe et Moselle .....	305 €
EN FINALE NORD ou SUD ou de Meurthe et Moselle.....	305 €
LICENCE MANQUANTE - prix de la licence (hors assurance) de la catégorie - TOUTES les LICENCES de l'EQUIPE .....	80 €
RESULTAT NON SAISI SUR INTERNET (par équipe) .....	2 €
FEUILLE en RETARD.....	8 €
+ 2 E par jour de retour MAXIMUM .....	22 €
FEUILLE INCOMPLETE ou IRREGULIERE .....	5 €
RENCONTRE PERDUE par PENALITE	
Seniors - Cadets - Minimes .....	80 €
Benjamins - Poussins .....	47 €
Mini-Poussins .....	17 €
DEROGATION avant désignations / arbitre .....	GRATUITE
DEROGATION dans les délais.....	16 €
DEROGATION hors délais avec imprimé .....	30 €
DEROGATION hors délais sans imprimé.....	60 €

EQUIPES JOUANT à une date AUTRE que celle fixée par la Commission  
sportive SANS AUTORISATION ..... FORFAIT DE DEUX EQUIPES

LES SURTAXES sont facturées au Groupement Sportif

***Le prix des imprimés est celui des imprimés retirés au Comité – en cas d'envoi, frais de port en sus.***



## 2010 - 2011

RECETTES				DEPENSES			
	09/10	Prévisions 09/10	Prévisions 10/11		09/10	Prévisions 09/10	Prévisions 10/11
IMPRIMES	548,00	4000,00	500,00	ELECTRICITE EDF/GDF	1 273,36	1600,00	1500,00
NANCY BASKET + SPECIAL ARBITRE	0,00	1000,00		IMPRIMES SPORTIFS	2 263,23	500,00	500,00
SUBVENTION CNDS	9 100,00	14000,00	11000,00	RECOMPENSES	1 976,65	1250,00	2000,00
SUBVENTION CNDS OBJECTIF	0,00	3000,00		FOURNITURES BUREAUX	764,36	1000,00	800,00
SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	6 000,00	10000,00	10000,00	CHARGES LOCATIVES COPROPRIETES	833,09	1000,00	1000,00
SUBVENTION FFBB	3 143,75	3000,00	3000,00	ENTRETIEN LOCAUX - travaux	4 572,75	1000,00	500,00
LICENCES + MUTATION	155 994,15	145000,00	156000,00	MAINTENANCE GESTETNER	8 404,58	10000,00	8000,00
LICENCE T	1 370,00	2000,00	1400,00	ASSURANCE LOCAUX ET MATERIEL	1 051,77	1200,00	1100,00
AFFILIATION	621,00	800,00	600,00	FORMATION ANIMATEURS-INITIATEURS	29,90	1000,00	1000,00
COTISATION DEPARTEMENTALE	6 655,00	6500,00	6500,00	FORMATION ESPOIRS - TOURNOIS	7 643,16	6000,00	8000,00
ENGAGEMENT CHAMPIONNAT	12 302,00	13000,00	12000,00	FORMATION DIRIGEANTS	0,00	1000,00	1000,00
PRODUITS FINANCIERS	554,80	1000,00	1000,00	FORMATION ARBITRES	2 611,37	4000,00	4000,00
RISTOURNE ASSURANCE FFBB	709,20	800,00	900,00	DEPLACEMENTS BUREAU CD	5 723,35	6000,00	5000,00
RECETTES DIVERSES (amendes - dérog)	14 545,10	8000,00	8000,00	DEPLACEMENTS REPRESENTATION	1 425,52	2000,00	3000,00
REPRISE PROVISION	2 000,00	2000,00	2000,00	DEPLACEMENTS COMMISSIONS	3 448,54	2500,00	2000,00
PARTENARIAT		1700,00	1150,00	DEPLACEMENTS EDUCATEUR	4 173,03	4000,00	3000,00
CNASEA			15000,00	FRAIS POSTAUX TIMBRES	1 423,82	4300,00	1800,00
PARTICIPATION EMPLOI			3200,00	TELEPHONE	2 764,55	2500,00	3000,00
				REMUNERATION DU PERSONNEL	41 083,94	41000,00	55000,00
				CHARGES SOCIALES ET AUTRES	15 304,45	16500,00	24000,00
				LICENCES	86 701,15	84000,00	84000,00
				MUTATIONS + LICENCE T	7 475,00	9000,00	8000,00
				MATERIEL INFORMATIQUE	1 047,40	1000,00	500,00
				AIDE BASKET FEMININ	4 905,70	5000,00	5000,00
				FETE MINI BASKET	418,50	2000,00	2000,00
				PLATEAUX POUSSINS - BENJAMINS	0,00	500,00	500,00
				TOURNOI ZONE EST	0,00	3000,00	3000,00
				COTISATION CDOS	0,00	150,00	150,00
				MATERIEL SPORTIF	0,00	1000,00	1000,00
				TAXE FONCIERE	1 301,00	1300,00	1400,00
				DOCUMENTATION	472,52	500,00	500,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>215 800,00</b>	<b>232 250,00</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>215 800,00</b>	<b>232 250,00</b>

La saison prochaine, les licences subissent une légère augmentation, et elles n'augmentent pas pour les clubs qui saisissent leur licence sur internet.

L'affiliation passant à 206 € à la cinquantième licence, la première tranche de la cotisation départementale n'augmentera qu'à la 76 licences (au lieu de 50<sup>ème</sup> l'an passé).

En conclusion, pas d'augmentation à la charge des clubs pour la saison prochaine.

Nous proposons également la création d'un emploi à disposition des clubs de Meurthe Nord avec projet de plateau ainsi qu'une assistance sur les entraînements des clubs. D'autres réunions auront lieu en septembre.

Adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

## **ELECTIONS DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES**

Monsieur Raymond GEORGES et Philippe PETITJEAN sont élus à L'UNANIMITE

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SPORTIVE**

*Par son Président Jacques GARAUDEL*

Mesdames,

Messieurs,

La Commission Sportive s'est réunie tous les mercredis qui suivent un week-end sportif pour contrôler les feuilles de marque des quelques 1800 rencontres de la saison et valider les résultats.

L'utilisation des outils fédéraux a été la règle pour la gestion des championnats (élaboration, mise à jour hebdomadaire, contrôle des qualifications,...)

Nous tenons à souligner cette année l'effort des clubs dans la rédaction et l'envoi des feuilles de marque. De même dans la saisie des résultats sur le site fédéral. Quelques clubs doivent néanmoins pouvoir améliorer la performance (Toul, Dieuze, SLUC pour partie,...) Le relevé des non saisis a été effectué. Bien que prévue, aucune amende n'a été infligée aux défaillants. Pour la prochaine saison, les résultats (sauf PO et MP) devront être saisis et au plus tard le lundi 14h00 afin de les communiquer à la presse.

Reste le problème récurrent des dérogations dont certains abusent. La CS réfléchit à des dispositions qu'elle communiquera aux clubs et que les clubs devront respecter. En particulier, toute dérogation qui ne

fixe pas la date de report sera refusée ; pour les tardives acceptées par les adversaires (à J-4 et moins de la date initiale) ceux-ci ont 8 jours pour donner la date de report. A défaut, la CS décidera sans appel.  
Les nouvelles feuilles de marque sont enfin arrivées. La codification par couleur reste la règle et les feuilles sont identiques dans le CD 57 – 88 – 54 ET Ligue Lorraine.

**Sont CHAMPIONS de Meurthe et Moselle 2009/2010 :**

**BM :** SLUC NANCY  
**BF :** SLUC NANCY  
**MM :** JARNY  
**MF :** SARREBOURG  
**CM :** ASPTT NANCY TOMBLAINE  
**CF :** PONT A MOUSSON  
**SMEX :** ASPTT NANCY TOMBLAINE  
**SMPX :** SLUC NANCY  
**SMH :** CHAMPIGNEULLES  
**SF :** HAUT DU LIEVRE NANCY

Le Championnat CF (géré par le CD54) regroupait des équipes de Meurthe et Moselle et des Vosges. La championne 88 est REMIREMONT (en application des règlements sportifs du CD88).

Montent en ligue : ASPTT NANCY TOMBLAINE en masculins ; HAUT DU LIEVRE en féminines.  
Descendent de ligue : HUSSIGNY et SAINT NICOLAS en masculins.

Le Président fait un commentaire sur les dérogations de dernière minute, la prochaine saison sera plus stricte.

Enfin, je remercie les membres de la Commission Sportive ainsi que notre secrétaire pour l'aide qu'ils m'ont apporté pour le bon déroulement des rencontres.

Bonnes vacances à tous.

## LES CLASSEMENTS 2009/2010 DES CHAMPIONNATS DE MEURTHE ET MOSELLE

POULE SMEX		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	ASPTT NT	41	22	19	3				1565	1225
2	DIEUZE	38	22	16	6				1772	1458
3	FLEVILLE	36	22	15	7		-1		1375	1309
3	LUDRES PSV	36	22	14	8				1411	1263
5	TOUL	35	22	14	7	1			1469	1309
6	PONT A MOUSSON	34	22	13	9		-1		1430	1288
6	BLAINVILLE	34	22	13	9		-1		1568	1419
8	SAULXURES	31	22	9	13				1429	1586
9	LUNEVILLE	30	22	8	14				1221	1409
10	SAINT MAX	27	22	5	17				1309	1510
11	GONDREVILLE	26	22	5	17		-1		1184	1418
12	SAINT NICOLAS	22	22	1	20	1			1171	1710

POULE SMN		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	VALLEROY	38	16	13	3			9	1261	992
2	AUBOUE	33	16	8	8			9	1017	993
2	JOUDREVILLE	33	16	8	8			9	1129	1093
4	FLORANGE	32	16	7	9			9	1080	1151
5	TUCQUEGNIEUX 1	31	16	7	9		-1	9	897	999
6	TUCQUEGNIEUX 2	31	16	7	9		-1	9	991	1000
7	AUGNY	29	16	13	3			0	1142	822
7	HERSERANGE	29	16	7	9			6	858	915
9	AUDUN LE TICHE	27	16	2	14			9	828	1238
10	Exempt									

FINALES SMEX54		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	ASPTT NT	4	2	2	0				155	141
2	VALLEROY	2	2	0	2				141	155

POULE SMPX		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	SLUC NANCY	31	16	15	1				1179	824
2	VILLERS	27	16	12	4		-1		1073	901
3	FROUARD-POMPEY	26	16	10	6				1029	946
3	BLENOD	26	16	11	6		-1		1129	991
5	HOUEMONT	24	16	8	8				950	977
6	BAYON	23	16	7	9				832	896
7	ARNAVILLE	18	16	3	13		-1		806	933
8	PONT A MOUSSON	18	16	3	13		-1		852	1154
8	VANDOEUVRE	17	16	3	11	2			934	1162
10	HAUT DU LIEVRE	forfait général								
11	MAXEVILLE	forfait général								
12	Exempt									

POULE SMH		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	CHAMPIGNEULLES	30	16	14	2				992	784
2	DOMBASLE	29	16	14	2		-1		1303	886
3	ASPTT NT	28	16	12	4				1123	883
4	VELAINE	25	16	9	7				1033	847
5	LAXOU	23	16	7	9				1158	1023
5	LUDRES PSV	23	16	7	9				1015	981
7	FLEVILLE	21	16	7	8	1	-1		784	988
7	WAVILLE	16	16	0	16				569	1510
9	MAXEVILLE	16	16	2	13	1			788	863
10	Exempt									

monte en division supérieure

descend en division inférieure

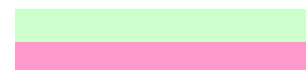
POULE CM		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	ASPTT NT	31	16	15	1				1350	841
2	MAXEVILLE	27	16	12	4		-1		958	827
3	DIEUZE	26	16	10	6				968	981
3	TOUL	26	16	10	6				981	995
5	PONT A MOUSSON	25	16	10	6		-1		959	833
6	LUDRES PSV	23	16	7	9				813	838
7	VALLEROY	20	16	4	12				837	938
8	CHAMPIGNEULLES	18	16	2	14				675	994
9	LUNEVILLE	17	16	2	13	1			761	1055
10	BLENOD	forfait général								
11	VILLERS	forfait général								
12	LAXOU	forfait général								

POULE A BM Sud		A	B	C	D	nu	f/p	G	H	I
1	SLUC NANCY 1	39	13	13	0				1005	377
2	VANDOEUVRE	36	14	11	3				759	462
3	SARREBOURG	35	13	11	2				707	439
4	ASPTT NT	25	14	5	8	1			421	643
5	HAUT DU LIEVRE	24	14	5	9				504	705
6	DOMBASLE	22	14	4	8	1	1		395	650
7	SLUC NANCY 3	19	14	4	7		3		414	567
8	SLUC NANCY F	16	14	1	13				402	764
POULE B BM Nord										
1	JOEUF	36	12	12	0				1118	258
2	HUSSIGNY	30	12	9	3				636	383
3	LONGWY REHON 1	27	11	8	3				645	377
4	VALLEROY	21	11	5	6				504	449
5	JOUDREVILLE	18	12	3	9				323	732
6	TUCQUEGNIEUX	15	11	2	9				256	743
7	LONGWY REHON 2	13	11	1	10				214	754
8	Exempt									
FINALES BM 54										
1	SLUC NANCY	4	2	2	0				146	76
2	JOEUF	2	2	0	2				76	146

POULE A MM		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	JARNY	27	14	13	1				971	659
2	TOUL	26	14	12	2				1208	577
3	PONT A MOUSSON	24	14	11	3		-1		963	559
4	AUBOUÉ	21	14	7	7				830	832
5	FROUARD-POMPEY	20	14	6	8				738	889
6	CHAMPIGNEULLES	15	14	1	13				587	941
7	LONGUYON	15	13	2	11				383	1029
8	LAXOU	13	13	3	7	3			416	610
9	MAXEVILLE	forfait général								
10	Exempt									
POULE B MM										
1	DOMBASLE	30	16	15	1		-1		1338	760
2	SLUC NANCY	30	16	14	2				1284	663
3	ASPTT NT	28	16	12	4				1213	775
4	DIEUZE	26	16	10	6				863	639
5	SAINT MAX	24	16	8	8				857	865
6	SAULXURES	20	16	4	12				765	1068
7	BLANVILLE	19	16	4	12		-1		679	1129
8	FLEVILLE	18	16	3	13		-1		490	1017
9	VILLERS	16	16	2	13	1	-1		541	1114
10	Exempt									
FINALES MM										
1	JARNY	2	2	2	0				178	146
2	DOMBASLE	2	2	0	2				146	178

<b>POULE BE B Sud</b>		A	B	C	D	nu	f/p	G	H	I
1	HOUEMONT	40	14	13	1				660	432
2	TOUL	38	14	12	2				710	484
3	SAINT NICOLAS	33	14	9	4	1			624	529
4	LUDRES PSV	29	14	7	6	1			684	483
5	SLUC NANCY 2	25	14	6	7		1		464	522
6	CHAMPIGNEULLES	22	14	4	10				453	612
7	SAULXURES 1	20	14	3	11				360	653
8	PONT A MOUSSON F	16	14	1	13				435	675
<b>POULE BE C Sud</b>										
1	MAXEVILLE	27	10	8	1	1			506	213
2	LIVERDUN	23	10	6	3	1			448	354
3	GONDREVILLE	22	10	6	4				381	396
4	VILLERS	20	10	5	5				413	381
5	SAINT MAX	18	10	4	6				362	360
6	SAULXURES 2	10	10	0	10				211	617
7	PONT A MOUSSON	hc								
8	ARNAVILLE	hc								
<b>POULE BE D Sud</b>										
1	BAYON	28	10	9	1				487	255
2	NEUVES MAISONS F	23	9	7	2				454	284
3	TOUL F	21	9	6	3				347	270
4	LAXOU	20	10	5	5				432	366
5	VANDOEUVRE F	14	10	2	8				289	419
6	ASPTT NT F	9	10	0	9		1		150	565
7	Exempt									
8	Exempt									

<b>LES CHAMPIONS 54 2009/2010</b>	
SENIORS Excellence	ASPTT NT
SENIORS Prom. Exc	SLUC NANCY
SENIORS Honneur	CHAMPIGNEULLES
SENIORES	HAUT DU LIEVRE NANCY
CADETS	ASPTT NT
CADETTES	PONT A MOUSSON
MINIMES Garçons	JARNY
MINIMES Filles	SARREBOURG
BENJAMINS	SLUC NANCY
BENJAMINES	SLUC NANCY



monte en division supérieure  
descend en division inférieure

<b>LEGENDE</b>	
colonne A	points au classement final
colonne B	nombre rencontres jouées
colonne C	nombre rencontres gagnées
colonne D	nombre rencontres perdues
colonne E	forfait ou pénalité (sauf BE)
colonne F	point pénalité arbitres (sauf BE)
colonne G	points bonification
colonne H	marqués
colonne I	encaissés

POULE SF		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	HAUT DU LIEVRE	52	24	23	1		-1	6	1625	999
2	ASPTT NT	52	24	19	5			9	1407	905
3	SLUC NANCY	50	24	17	7			9	1416	932
4	NEUVES MAISONS	47	24	14	10			9	1341	1126
5	JARNY	46	24	16	8			6	1464	1084
6	VANDOEUVRE	42	24	10	13	1		9	1234	1166
7	DOMBASLE	41	24	18	6		-1	0	1250	924
8	HOUEMONT	33	24	9	15			0	1131	1226
8	BLENOD	33	24	11	12	1	-1	0	989	1054
10	HUSSIGNY	32	24	9	14			0	1103	1231
11	LUNEVILLE	30	24	7	16	1		0	803	1386
12	PONT A MOUSSON	29	24	0	24		-1	6	668	1757
13	CHAMPIGNEULLES	25	24	3	21			0	728	1369
14	Exempt									

POULE CF		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	TOUL	22	12	10	2				759	469
2	PONT A MOUSSON	22	12	10	2				687	517
2	ASPTT NT	19	12	7	5				635	486
4	REMIREMONT	18	12	6	6				657	608
5	SAINT DIE	18	12	6	6				685	569
6	GERARDMER	14	12	2	10				515	687
7	GIRONCOURT	13	12	1	11				377	979
8	VITTEL	forfait général								
FINALES CF 54										
1	PONT A MOUSSON	3	2	1	1				53	49
2	TOUL	2	2	0	2				49	53

### LEGENDE

colonne A	points au classement final
colonne B	nombre rencontres jouées
colonne C	nombre rencontres gagnées
colonne D	nombre rencontres perdues
colonne E	forfait ou pénalité (sauf BE)
colonne F	point pénalité arbitres (sauf BE)
colonne G	points bonification
colonne H	marqués
colonne I	encaissés

POULES MF Phase 1		A	B	C	D	E	F	G	H	I
poule A										
1	LIVERDUN	19	10	9	1				762	282
2	SLUC NANCY	18	10	8	2				573	448
3	ASPTT NT	17	10	7	3				437	393
4	ARNAVILLE	14	10	4	6				328	438
5	SAINT MAX	9	9	0	9				275	546
6	TOUL	9	9	1	7	1			293	561
poule B										
1	SARREBOURG	11	6	5	1				610	168
2	NEUVES MAISONS	11	6	5	1				566	234
3	SAINT NICOLAS	7	6	1	5				160	558
4	VANDOEUVRE	7	6	1	5				129	505
5	LUDRES PSV	hc								
6	BAYON	hc								
POULES MF Phase 2		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1A	LIVERDUN	4	2	2	0				128	117
2A	NEUVES MAISONS	2	2	0	2				117	128
1B	SARREBOURG	4	2	2	0				172	70
2B	SLUC NANCY	2	2	0	2				70	172
1C	ASPTT NT	4	2	2	0				122	33
2C	VANDOEUVRE	2	2	0	2				33	122
1D	ARNAVILLE	4	2	2	0				124	64
2D	SAINT NICOLAS	2	2	0	2				64	124
1E	BAYON	2	1	1	0				45	42
2E	SAINT MAX	1	1	0	1				42	45
1F	LUDRES PSV	4	2	2	0				124	25
2F	TOUL	1	2	0	1	1			25	124
FINALES MF		A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	SARREBOURG	4	2	2	0				110	76
2	LIVERDUN	2	2	0	2				76	110
3	SLUC NANCY	4	2	2	0				161	134
4	NEUVES MAISONS	2	2	0	2				134	161
5	ARNAVILLE	4	2	2	0				100	69
6	ASPTT NT	2	2	0	2				69	100
7	SAINT NICOLAS	4	2	2	0				84	35
8	VANDOEUVRE	2	2	0	2				35	84
9	LUDRES PSV	4	2	2	0				147	71
10	BAYON	2	2	0	2				71	147
11	SAINT MAX	4	2	2	0				117	56
12	TOUL	2	2	0	2				56	117

Adopté à l'unanimité

# COMPTE RENDU D'ACTIVITE CDAMC

*Par son Président, Jean Marc PELLETIER*

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Comité Directeur, mesdames et messieurs les représentants des associations sportives, chers collègues et chers amis, je vous présente le compte-rendu des activités de la CDAMC pour la saison écoulée, et les grands axes d'actions prévues pour la saison 2010/2011.

## **A – Saison 2009 / 2010**

### 1 – Les disponibilités

Les obligations des clubs pour la charte départementale : 106 arbitres pour arbitrer 2370 rencontres.

La réalité : 82 arbitres. Sachant que quelques associations sont au dessus de leurs obligations, il manque en réalité à 29 clubs 1250 rencontres pour être en règle (*voir tableau ci-dessous*)



**SAISON 2009 / 2010**

	CHAMPIONNAT DE MEURTHE ET MOSELLE										Nb rencontres	Effectuées	Différentiel	
	SMEX	PEX	HM	CM	MM	BM	SFEX	CF	MF	BF				
	<i>ARNAVILLE</i>		1				1				1		50	0
<i>AUBOUE</i>	1				1							40	30	-10
<i>BAYON</i>		1				1				1		50	50	0
<i>BLAINVILLE</i>	1				1							40	0	-40
<i>CHAMPIGNEULLES</i>			1	1	1	1	1					90	40	-50
<i>CO BLENOD</i>		1	1	1			1					80	0	-80
<i>DIEUZE</i>	1			1	1							60	90	30
<i>DOMBASLE</i>			1		1	1	1					70	20	-50
<i>FLEVILLE</i>	1		1		1							60	0	-60
<i>FROUARD</i>		1			1							40	10	-30
<i>GONDREVILLE</i>	1					1						40	0	-40
<i>GORCY</i>												0	0	0
<i>HDL</i>		1				1	1					60	0	-60
<i>HERSERANGE</i>	1											20	0	-20
<i>HOUEMONT</i>		1				1	1					60	40	-20
<i>HUSSIGNY</i>						1	1					40	10	-30
<i>JARNY</i>					1		1					40	150	110
<i>JOEUF</i>						1						20	50	30
<i>JOUDREVILLE</i>	1					1						50	70	20
<i>LAXOU</i>			1	1	1	1						80	0	-80
<i>LIVERDUN</i>						1				1		30	0	-30
<i>LONGUYON</i>					1	1						30	0	-30
<i>LONGWY REHON</i>						2						40	50	10
<i>LUDRES - PSV</i>	1		1	1		1				1		90	120	30
<i>LUNEVILLE</i>	1			1			1					60	80	20
<i>MAXEVILLE</i>		1	1	1	1	1						60	0	-60
<i>NEUVES MAISONS</i>										1	1	30	80	50
<i>PONT A MOUSSON</i>	1	1		1	1	1	1	1		1		120	0	-120
<i>PIT NANCY TOMBLAINE</i>	1		1	1	1	1	1	1	1	1		160	130	-30
<i>SAINT MAX</i>	1				1	1				1		70	60	-10
<i>SAINT NICOLAS</i>	1					1				1		80	130	50
<i>SAULXURES</i>	1				1	2						60	110	50
<i>SLUC</i>		1			1	3	1			1	1	120	60	-60
<i>TOUL</i>	1			1	1	1		1	1	1		120	20	-100
<i>TUCQUEGNIEUX</i>	2					1						60	0	-60
<i>VALLEROY</i>	1			1		1						60	60	0
<i>VANDOEUVRE</i>		1				1	1			1	1	90	60	-30
<i>VELAINE EN HAYE</i>			1									20	0	-20
<i>VILLERS</i>		1			1	1						60	0	-60
<i>WAVILLE</i>			1									20	0	-20
Amende départementale 5 euros par rencontre non effectuée											<b>2370</b>	<b>1520</b>	<b>1250</b>	

Les 82 arbitres en activité cette saison ont administré 1520 rencontres, soit 250 de moins que la saison dernière, mais il est toujours difficile de réaliser les obligations de 106 à seulement 82, (sachant que 8

arbitres ont fait moins de 10 rencontres, et 19 arbitres moins de 5). En plus les arbitres de ligue, « les vieux », restent ceux qui ont globalement effectué le plus de rencontres en département, en plus de leurs obligations en ligue. Chapeau messieurs et merci pour votre engagement (*voir tableau ci-dessous « bilan saison 2009-2010 »*).

Bilan annuel arbitres

NOM	Nb matches	Matches + Charte	Absent (0)	Journées Arbitrage / 30
ARGOTTI	35	41	0	24
ARNAUD	17	19	0	12
ARNOULD	34	35	1	17
BADER	44	46	0	21
BARBIER	0	0	1	0
BASTIEN	15	20	1	16
BAUDOUX	1	2	0	2
BECHET	18	24	0	18
BEKKAYE	36	39	0	24
BIOTTI	17	21	1	16
BLANC	13	14	1	6
BODSON	12	13	1	8
BOESCH	52	53	0	24
BONNET	33	36	1	23
BRENIERE	65	65	2	21
CALIFANO	36	36	0	20
CALLIGARIS	0	4	1	4
CAMUS	11	11	0	7
CETIN	31	34	0	22
CLIER F	3	9	0	8
COINTE	27	30	0	10
COLOTTE	25	25	0	16
DANNER	28	28	0	12
DAUX	72	72	0	28
DEPLANO	3	6	0	6
DO	7	9	1	8
DOTTO	19	21	0	16
DUMONT	16	20	0	15
DURANG	9	9	0	6
FALC'HUN	34	37	0	21
FIOLETTI	5	7	0	6
FRANCOIS	1	3	0	3
FREIS	27	30	0	16
GEVREY	6	6	0	5
GIGOUX	26	27	2	17
GOUSSOT	0	0	0	0
GRIS	13	21	0	17
GUERLAIN	21	26	1	17
GUTTENBERG	6	6	0	3
HARTMANN	2	2	0	2
JACOB N	2	2	0	2
KARTNER	12	14	0	10
KASPERSKI	5	10	0	9

NOM	Nb matches	Matches + Charte	Absent (0)	Journées Arbitrage / 30
KIEFFER	50	52	0	23
LABANETTE	4	8	1	7
LEONARD	28	32	0	24
LIND	4	5	0	4
LOISON	22	2	0	16
LORRETTE	20	25	1	19
LOSTETTE	27	30	1	17
LOUIS	1	1	1	1
LOURENCO	20	23	0	18
LUX	15	16	0	10
MALOLEPSZY	33	34	0	23
MARTIN	16	17	0	12
MENGIN	29	29	1	18
MEUNIER	0	0	0	0
MEURIE	11	15	0	13
MIANO G	7	14	0	12
MIANO S	4	10	0	10
MORELLI	5	5	1	3
MOSSBACH	53	53	0	26
MPUNGA	0	0	1	0
NOISETTE	1	4	0	4
PELLETIER E	19	25	0	22
PELLETIER JM	49	57	0	27
PELLETIER P	26	28	0	21
PETITJEAN	10	11	0	6
POCREAU	22	23	0	16
POLEGGI	17	18	0	11
POPIEUL	66	68	0	27
RIBEIRO	22	26	0	17
ROLLOT	8	9	1	8
SANDROLINI	20	26	0	20
SAVARD	9	9	1	6
THIRIET	17	20	2	14
VINCHELIN	56	57	2	23
WANDLAINCOURT A	22	28	0	21
WANDLAINCOURT B	21	28	0	21
WEGERICH	17	18	1	9
WERNOTH	28	34	0	24
ZAMBEAU	29	32	0	20
ZAWADSKI	37	41	0	26
PANTANELLA	1	3	0	3
GHIBAUDDO	6	7	0	4
VRILLON	1	2	0	2

Comme toutes les saisons, la CDAMC a donc eu à gérer une pénurie d'arbitres, des disponibilités toujours moindres et souvent très tardives. Nous avons couvert en priorité les championnats à désignations, puis les catégories jeunes et en dernier, selon les disponibilités restantes, les autres championnats, comme la saison précédente.

Les indisponibilités tardives, l'obligation de mettre un arbitre confirmé avec les jeunes pour les "protéger", nous ont obligé à faire l'impasse sur certaines rencontres, et nous en sommes les premiers préoccupés.

Malgré la demande de la CDAMC lors de l'assemblée générale de 2008, réitérée en 2009, certains clubs ont continué de programmer leurs rencontres à 19h les samedis ou à 11h le dimanche, alors qu'il avait été précisé qu'il n'y avait pratiquement pas de disponibilités sur ces créneaux. Et ils s'étonnent de ne pas avoir d'arbitres sur ces rencontres ! Si cette situation perdure, les clubs concernés ne pourront plus s'étonner qu'aucune désignation ne sera faite sur ces rencontres.

## 2 –La formation

Un nombre important (37) de candidats arbitres (dont certains très jeunes) ont passé avec succès leur examen en 2009/2010 sur les 2 sessions en octobre et décembre. Conformément à la politique de la CDAMC, nous avons délocalisé la formation sur tout le département (1 dans le sud à Saint Nicolas de Port, 1 dans le nord à Hussigny). Cette réussite va nous obliger à être particulièrement attentif lors des désignations de la saison à venir, puisqu'ils seront désignés sur les catégories benjamin et minime, toujours avec un arbitre confirmé, ce qui limitera les disponibilités sur les autres rencontres de la part de ces arbitres confirmés.

Les candidats ayant participé à ces formations :

Hussigny : Bastien Valérie, Fabbri Guillaume, Gaertner William, Mazzichi AnneSophie, Schlienger Jean-Luc.

Joudreville : Deplano Jonathan, Kasperski Benoit et Kevin, Morin Jordan.

Longwy : Arruebo Madison, Erwyn Stéphanie, Palumbo Gaëlle, Séricola Anaïs, Toscano François et Gérome.

Joeuf : Bade Rémy, Bettiol Corentin et Eric, Goeuriot Benjamin, Jean Axel, Stéphanie Valentin.

Tucquenieux : Macchi Valentin.

PTT Tomb : Ajeddig Elias

Saint Max : Baleste Nicolas, Khalife Jérémy

Champigneulle: Bourgeois Aymeric

HDL: Bulut Hakan

Fléville :Hoffman Johan

Toul : Kieffer Benjamin, Mardon Louis

Vandoeuvre : Kuntzburger Simon, Rodicq Hugo, Stoebner Jordan

Laxou : Pageot Emeric, Schrepel Lucas, Tomellini Lucas et Michel

Gondreville : Parisse Nathalie

Frouard : Rovelli Kevin

Deux formations OTM ont été effectuées, une à Gondreville, pour les membres du club, et l'autre à Nancy, au SLUC, pour préparer son tournoi du 22mai. Il faudra absolument mettre en place une ou deux formations en Meurthe Nord, pour rattraper le retard pris cette saison.

Le stage de perfectionnement départemental, qui permet entre-autre à des arbitres ayant muté de compter pour leur nouveau club la saison suivante, aurait dû se dérouler lors des vacances de février, en

même temps que le stage départemental. Malgré trois relances, seuls 5 arbitres avaient répondu (ce qui est décevant), et aucun en perfectionnement. Ce stage a été annulé faute de participants.

### 3 – La charte fédérale de l'arbitrage

Comme vous le savez, la charte fédérale de l'arbitrage (1 équipe = 1 arbitre, dans les championnats à désignation), et mise en place depuis deux ans sans aucune concertation avec les comités, est entrée dans sa phase active (et répressive).

Nos championnats à désignation étaient les SMEX, SF, BM et MM. Malgré la lenteur de la mise en place de cette charte dans notre comité (dixit un responsable fédéral), 13 associations ne sont toujours pas en règle avec ces obligations.

Sont concernées sportivement (1 point en moins pour toutes les équipes de ces associations) :

Arnaville, Blainville, Blénod les Pont à Mousson, Dombasle, Fléville devant Nancy, Gondreville, Haut du Lièvre, Maxéville, Pont à Mousson, Tucquegnieux, Villers les Nancy.

Sont concernées financièrement (150 euros par arbitre manquant) :

Arnaville (1), Blainville (1), Blénod les Pont à Mousson (1), Dombasle (2), Fléville devant Nancy (2), Gondreville (1), Haut du Lièvre (2), Longuyon (2), Maxéville (2), Pont à Mousson (4), Tucquegnieux (1), Villers les Nancy (2)

Soit 23 arbitres manquants pour cette saison, contre 34 la saison dernière, et 13 associations pas en règle contre 21. La formation a donc réduit le nombre de clubs sanctionnés, mais il n'est pas souhaitable de remonter le curseur, au contraire.

**(voir ci-dessous tableau fédéral de contrôle à posteriori de la charte).**

# CHARTRE FEDERALE 2009 / 2010

MEURTHE ET MOSELLE

Nom du Club	Nombre d'arbitres	arbitres formés et en exercice depuis -3ans et -2ans	arbitres formés et en exercice depuis -1an	Nombre d'équipes dans des Championnats à obligations				Licencié en formation	Sanctionnable Année 2009 / 2010	Sanctionné Année 2008 / 2009	Sanctionné Sportivement en avril 2010
				Comité	Ligue	France	TOTAL 2 (T2)				
CD 54	1						0		NON	NON	NON
MAXEVILLE	0			2	0	0	2		<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
HOUEMONT	5	0	0	2	1	0	3		NON	NON	NON
LAXOU	0			2	0	0	2	4	NON	OUI	NON
PTT TOMBLAINE	9	2	1	4	3	0	7	1	NON	NON	NON
SAULXURES	5		3	4	2	0	6		NON	NON	NON
SLUC NANCY	10	1	5	5	7	4	16		NON	NON	NON
VANDOEUVRE	3	1	1	2	5	0	7	3	NON	NON	NON
VILLERS	0			2	0	0	2		<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
BAYON	1			1	0	0	1		NON	NON	NON
BLAINVILLE	1			2	0	0	2		<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
BLENOD	0			1	0	0	1		<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
FROUARD POMPEY	2			1	1	0	2	1	NON	NON	NON
DOMBASLE	1	1		3	1	0	4		<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
GONDREVILLE	0			2	0	0	2	1	<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
DIEUZE	2		1	2	0	0	2		NON	OUI	NON
NEUVES MAISONS	2		1	1	1	0	2		NON	NON	NON
LUDRES	7	3	2	2	5	0	7		NON	NON	NON
A G P	6		1	3	3	0	6		NON	NON	NON
TOUL	3	1		3	2	0	5	2	NON	OUI	NON
WAVILLE	0			0	0	0	0		NON	NON	NON
AUBOUE	2	1		1	1	0	2		NON	NON	NON
GORCY	0			0	0	0	0		NON	OUI	NON
HERSERANGE	0			0	0	0	0		NON	OUI	NON
HUSSIGNY	1			2	1	0	3	5	NON	OUI	NON
JARNY	7	1	1	2	1	0	3		NON	NON	NON
JOUDREVILLE	5	2	2	2	4	0	6	2	NON	NON	NON
LONGWY	3		1	1	2	1	4	6	NON	NON	NON
SAINT MAX	4	2		3	2	0	5	2	NON	OUI	NON
ARNAVILLE	0			0	1	0	1		<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
HAUT DU LIEVRE	0			2	2	0	4	1	<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
JOEUF	4	1		1	1	3	5	6	NON	OUI	NON
VALLEROY	5		3	2	0	0	2		NON	NON	NON
PT A MOUSON	0			4	0	0	4		<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
LUNEVILLE	3	2		3	0	0	3		NON	NON	NON
TUCQUENIEUX	1			2	0	0	2	1	<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
VELAINE	0			0	0	0	0		NON	NON	NON
LIVERDUN	0		2	0	0	0	0		NON	OUI	NON
CHAMPIGNEULLES	2	2		3	1	0	4	1	NON	NON	NON
LONGUYON	0			2	0	0	2		<b>OUI</b>	NON	NON
FLEVILLE	0			2	0	0	2	1	<b>OUI</b>	OUI	<b>OUI</b>
	<b>95</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>76</b>	<b>47</b>	<b>8</b>	<b>131</b>	<b>37</b>	<b>12</b>		<b>11</b>

Bilan amendes saison 2009/2010

	A	B	C	D	E	F	G
	FEDERAL		DEPARTEMENTAL				
CLUBS	CHARTE (arbitres manquants)	MONTANT DE L'AMENDE	CHARTE (rencontres manquantes)	MONTANT THEORIQUE	MONTANT THEORIQUE GENERAL	SOLDE REEL DU AU COMITE (50€ minimum si pas en régle avec la charte départementale)	TOTAL des amendes (fédérale et départementale)
		Colonne Ax150€		Colonne Cx5€	Colonnes B+D	Colonnes D-B	Colonnes B+F
ARNAVILLE	1	150,00 €	50	250,00 €	400,00 €	100,00 €	250,00 €
AUBOUE			10	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
BLAINVILLE	1	150,00 €	40	200,00 €	350,00 €	50,00 €	200,00 €
CHAMPIGNEULLES			50	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
CO BLENOD	1	150,00 €	80	400,00 €	550,00 €	250,00 €	400,00 €
DOMBASLE	2	300,00 €	50	250,00 €	550,00 €	50,00 €	350,00 €
FLEVILLE	2	300,00 €	60	300,00 €	600,00 €	50,00 €	350,00 €
FROUARD			30	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
GONDREVILLE	1	150,00 €	40	200,00 €	350,00 €	50,00 €	200,00 €
HAUT DU LIEVRE	2	300,00 €	60	300,00 €	600,00 €	50,00 €	350,00 €
HERSERANGE			20	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
HOUEMONT			20	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
HUSSIGNY			30	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
LAXOU			80	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
LIVERDUN			30	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
LONGUYON	2	300,00 €	30	150,00 €	450,00 €	50,00 €	350,00 €
MAXEVILLE	2	300,00 €	60	300,00 €	600,00 €	50,00 €	350,00 €
PT A MOUSSON	4	600,00 €	120	600,00 €	1 200,00 €	50,00 €	650,00 €
PTT NANCY			30	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ST MAX			10	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
SLUC NANCY			60	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
TOUL			100	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
TUCQUENIEUX	1	150,00 €	60	300,00 €	450,00 €	150,00 €	300,00 €
VANDOEUVRE			30	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
VELAINE EN HAYE			20	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
VILLERS LES NANCY	2	300,00 €	60	300,00 €	600,00 €	50,00 €	350,00 €
WAVILLE			20	100,00 €	100,00 €	50,00 €	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>3 150,00 €</b>	<b>1250</b>	<b>6 250,00 €</b>	<b>9 400,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>6 750,00 €</b>

#### 4 – Les mouvements des arbitres.

Sont nommés arbitres stagiaires les arbitres candidats ayant passé leur examen en 2009/2010, et ayant satisfait aux désignations qui leur ont été proposées :

Ajeddig Elias (Asptt), Arruebo Madison (Longwy), Bade Remy (Joeuf), Baleste Nicolas (St Max), Bastien Valérie (Hussigny), Bettiol Corentin (Joeuf), Bourgeois Aymeric (Champigneulles), Eryvyn Stéphanie (Longwy), Fabbri Guillaume (Hussigny), Gaertner William (Hussigny), Goeuriot Benjamin (Joeuf), Hofmann Johan (Fléville), Jean Axel (Joeuf), Kasperski Benoit (Joudreville), Khalife jérémy (St Max), Kieffer Benjamin (Toul), Macchi Valentin (Tucquegnieux), Mardon Louis (Toul), Mazzichi Anne-Sophie (Hussigny), Morin Jordan (Joudreville), Palumbo Gaëlle (Longwy), Parisse Nathalie (Gondreville), Rovelli Kevin (Frouard Pompey), Schlienger Jean-Luc (Hussigny<sup>o</sup>), Schrepel Lucas (Laxou), Séricola Anaïs (Longwy), Stéphany Valentin (Joeuf), Tomellini Lucas (Laxou), Toscano Jérôme (Longwy).

Restent arbitres stagiaires pour une saison supplémentaire : Do Stéphane (Vandoeuvre), Baudoux Marion (Saulxures), François Gaël (Ludres PSV), Louis Quentin (Saulxures), Miano G. et S (Valleroy), Noisette Luc (Ludres PSV).

Les autres candidats n'ayant pas donné signe de vie (aucune disponibilité renvoyée) sont donc rayés des listes, et ne seront pas comptabilisés au compte de leur club pour la saison prochaine.

Sont nommés arbitres départementaux : Bastien Loïc (Dombasle), Thiriet Vincent (Ludres PSV), Pelletier Emmanuel (AGP),

Sont nommés arbitres régionaux : Brenière Arnaud (Dieuze), Mengin Mélanie (Neuves Maisons).

### **B – Saison 2010 / 2011**

#### 1 – Réunion de début de saison

La journée de recyclage annuelle, **obligatoire pour tous**, aura lieu le dimanche 19 septembre, à Pont-à-Mousson, de 9h à 17h.

Cette réunion est obligatoire pour tous les arbitres départementaux et stagiaires, le repas sera pris sur place, pour le prix de 10 euros.

En cas d'absence à cette réunion, un rattrapage sera organisé rapidement sur un dimanche matin de 8h à 12h, sur un seul site à déterminer, dans le mois qui suivra, mais :

- si absence justifiée **à priori**, pas de désignation jusqu'au rattrapage.
- si absence non prévenue, pas de désignation jusqu'après les vacances de la Toussaint
- si pas de participation à l'une de ces deux réunions, retrait de la liste des arbitres pour non recyclage, conformément aux règlements fédéraux.
- le coût de cette réunion de rattrapage sera également de 10 euros, mais sans repas !

Le contenu de cette journée de formation :

- test physique obligatoire pour les moins de 45 ans
- QCM éliminatoire **et** individuel
- Intervention sur la gestion administrative des nouvelles feuilles de match, .....administratif : gestion des anciennes feuilles, réserves, réclamations, rapports, fautes T, D, B, etc.
- technique à définir
- formation DSA (défibrillateur semi automatique) par une association agréée.

Un atelier « trombinoscope » devrait être mis en place, surtout pour mieux visualiser les jeunes arbitres lors des désignations.

## 2 – La formation 2010 – 2011

Avec Thomas Loison, notre responsable technique départemental au niveau des formations, et le groupe de formateurs de la CDAMC, nous avons décidé de reconduire l'organisation de la saison dernière et de scinder les arbitres en 4 groupes : les départementaux « confirmés » (plus de 3 ans d'arbitrage), les jeunes départementaux, les stagiaires et les candidats.

La formation des candidats : afin de permettre aux clubs de se mettre en règle avec la charte fédérale, il sera mis en place 2 sessions de formation pour les candidats, aux vacances de la Toussaint et aux vacances de Noël, une dans le nord et une dans le sud du département.

Les stagiaires : obligation de participer à au moins deux stages dans la saison, selon le nombre de participants, on pourra coupler candidats et stagiaires sur un même site.

Le stage perfectionnement, ouvert à tous les arbitres départementaux voulant progresser et à ceux ayant muté en fin de saison 2010 et qui voudraient compter pour leur nouveau club en septembre 2011.

Deux stages seront proposés aux deux autres groupes, en février et en avril.

Pour assurer les formations, en plus du Président de la CDAMC, le Comité possède des formateurs performants qui interviendront à tour de rôle sur les différents stages : merci donc à Pierre Pelletier, Maxime Durang, Patrick Zambeau, Michel Léonard, Régis Popieul, et bien sûr Thomas Loison, l'intendance étant magistralement assurée par Roger Mossbach.

Sur le plan de la technique et du jeu, Alexandra Wolf (CD 54) et Mélanie Mengin (Neuves-Maisons) nous apporteront leur expérience de technicienne sur ces stages.

*(Voir Projet de programmation ci dessous - formation 2010-2011 )*



ODE	DUREE	LIEUX	CANDIDATS	STAGIARES	DEPARTEMENTAUX
RENTREE du 19/09/2010	1 Jour	PONT à MOUSSON		TOUS	TOUS
Vacances de TOUSSAINT	1 Jour	TOUL	TOUS	TOUS	Sur CONVOICATIONS OBLIGATOIRES
	2 Jours				
Vacances de NOËL	1 Jour	à déterminer en MN si nombre	Nouveaux candidats + candidats sur convocations	Sur CONVOICATIONS OBLIGATOIRES	
Vacances de Février	2 Jours	?	AUCUN	Sur CONVOICATIONS	TOUS (dont perfectionnement mutation)
Vacances de PÂQUES	1 Jour	ST NICOLAS DE PORT	TOUS	TOUS	Sur CONVOICATIONS OBLIGATOIRES

### 3 – Désignations en 2010 – 2011

La fédération nous oblige à continuer de désigner sur le logiciel FBI les désignations de la saison prochaine, afin d'avoir une vue globale sur les arbitres réellement en activité dans les comités.

Donc toutes les désignations seront accessibles aux arbitres sur Internet, sur le site de la FFBB. Nous remettons en début de saison le code d'accès aux nouveaux arbitres lors de la réunion de début de saison. Il ne sera plus envoyé de courriel (c'est FBI qui doit l'envoyer en automatique) ou de courrier lors des désignations. Cependant, et devant un certain nombre de « bugs » cette saison, **la référence reste le site du comité**, onglet sportive, puis journées, afin de vérifier les désignations et les modifications. Ce site est mis à jour jusqu'au vendredi 18 heures au plus tard, et il est **impératif** pour tous de le consulter ensuite. Seules les modifications de dernière minute, après le vendredi 18h, feront l'objet d'un traitement différent, par téléphone.

Les disponibilités seront toujours demandées le 15 du mois pour le mois suivant, et les désignations se feront sur 3 à 4 semaines selon nos possibilités (plus les clubs enverront tôt leurs horaires à la commission sportive, plus vite nous pourrons faire les désignations).

Le suivi des absences, les lettres de demande d'explication en cas d'absence non prévenue, les lettres de rappel et la procédure mise en place cette saison sont reconduits

#### 4 – Modification des règlements départementaux

Pour les catégories benjamines, nous allons appliquer le temps normal de 4 fois 8 minutes, mi-temps de 10 minutes sans prolongation en cas d'égalité, et tir de LF à la 5<sup>ème</sup> faute d'équipe par ¼ temps, afin d'harmoniser les pratiques des arbitres (chacun ayant fait sa propre interprétation du règlement cette saison).

Pour les rencontres tardives du samedi (18 heures) couplées avec les rencontres de ligue à 20h30, nous continuerons à envoyer des convocations aux arbitres de ligue en charge de la rencontre de 20h30 (y compris ceux des autres départements, puisque 3 des 4 CDAMC se sont mises d'accord pour procéder à cette aide, seule la Meuse n'en ayant pas besoin semble-t-il). Pour les rencontres départementales hors du département 54, il n'y aura aucune obligation à répondre favorablement à ces convocations, mais la simple politesse sera de prévenir dans les plus brefs délais le comité concerné si l'arbitre peut ou ne peut pas assurer cette rencontre.

Les rencontres arbitrées par des arbitres du CD 54 dans d'autres départements seront comptabilisées dans la charte départementale.

**Question de François Loison : Pourquoi devoir payer des amendes alors que ST Max possède un arbitre qui forme et qui se dévoue aux autres clubs ?**

*Réponse : pour l'année prochaine, les journées de formation seront comptabilisées comme une rencontre arbitrée pour les formateurs qui ne sont pas à disposition de leur club.*

**Question : pourquoi les cartes OTM ne sont plus envoyées ?**

*Les cartes vont être éditées et envoyées aux clubs à la saison prochaine. Attention, la carte OTM N'est délivrée que si la personne est licenciée.*

Toute mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

# COMMISSION TECHNIQUE

Présidente : Solange BLANC

## INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

27 écoles affiliées USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré) ont reçu ou vont recevoir la visite de notre éducatrice sportive.

67 classes de Grande section maternelle à CM2 ont bénéficié d'un cycle de basket de deux séances de 1 heure.

## FORMATION DES CADRES

- 1- Formation animateur dans le nord du département (Joudreville)  
Du 02 au 04 novembre 2009 inclus.

08 Inscrits issus de 03 clubs différents.

NOM	PRENOM	CLUB
POSTERA	AUDREY	JOUDREVILLE
SUK	JULIE	JOUDREVILLE
DOBOSZIEWICZ	DORIAN	JOUDREVILLE
DE BIASI	ERIC	JOUDREVILLE
HOELTZEL	GERALD	JOUDREVILLE
MIANO	GAËTAN	VALLEROY
HARO	OPHELIE	VALLEROY
BESOIN	SYLVAIN	VILLERS

- 2- Formation animateur dans le sud du département (Champigneulles)  
Du 23 au 26 février 2010 à Champigneulles

17 entraîneurs issus de 09 clubs différents ont participé à la formation.

NOM	PRENOM	CLUB
SIMON	SARAH	HOUEMONT
COGNARD	EMMANUELLE	SAINT MAX
LAFROGNE	JENNIFER	SAINT NICOLAS
CRUGNOLA	MYLENE	LIVERDUN
ROCK	MANON	LIVERDUN
PROICS	EMMA	HDL
CACHEUX	FAIZA	HDL
ANANSTAS	ALISSON	HDL
EL FILALI	ASSYA	HDL
FINDA	SOPHIE	SLUC
LECOUVEY	DAMIEN	SLUC
BENOUADDAH	ZAHIR	SLUC
BETAM	FREDERIC	SLUC
GIES	NATHALIE	SLUC
MBAMBA	LIONEL	FLEVILLE
VAUTRIN	MARINE	SLUC (DOMBASLE)
PRIMARD	DELPHINE	BAYON

1- Formation initiateur dans le sud du département

Du 13 au 16 avril 2010 à Nancy Haut du Lièvre

09 entraîneurs issus de 04 clubs différents ont participé à la formation.

### CANDIDATS EXAMEN INITIATEUR

NOM	PRENOM	CLUB	EXAMEN
AMBS	ARNAUD	AGP	RECU
LECOUVEY	DAMIEN	SLUC	RECU
BENOUADDAH	ZAHIR	SLUC	RECU
BETAM	FREDERIC	SLUC	RECUE
GIES	NATHALIE	SLUC	RECUE
VAUTRIN	MARINE	SLUC	RECUE
CACHEUX	FAIZA	HAUT DU LIEVRE	ABSENTE
PROICS	EMMA	HAUT DU LIEVRE	ABSENTE
PRIMARD	DELPHINE	BAYON	RECALEE

**33 entraîneurs durant les stages de la session 2009-2010**

**08 entraîneurs ont enchaîné la formation animateur et la formation initiateur.**

**Soit 25 entraîneurs en formations en 2009-2010, toutes formations confondues.**

### ESPOIRS

JOUEURS NÉS EN 1997
---------------------

- stage de 1 journée en septembre,
- stage de 4 jours durant les vacances de la Toussaint,
- stage de 4 jours durant les vacances de Noël,
- Tournoi Inter Comités

**LISTE DES JOUEURS RETENUS AU STAGE DE SEPTEMBRE 2009 A HOUEMONT**

Stage espoir du samedi 19 septembre 2009 (garçons) et dimanche 20 septembre 2009 (filles)

**FILLES**

NOM	PRENOM	CLUB	PRESENCE
SIEG	CLAUDIA	VALLEROY	PRESENTE
JALET	MADÉLINE	BLAINVILLE	PRESENTE
FREUND	LAURIANNE	PONT A MOUSSON	ABSENTE REFUS
JEANSON	IRENE	PONT A MOUSSON	PRESENTE
GOUNE	EMMA	PONT A MOUSSON	PRESENTE
MELLOUK	HALIMA	HDL	ABSENTE EXCUSEE
LANGLOIS	CLARA	ASPTTNANCYTBC	PRESENTE
DIVOUX	EMILIE	SAULXURES	PRESENTE
SAINT ANTOINE	NINON	SLUC	PRESENTE
WALLEZ-DULIEU	ELISA	SLUC	PRESENTE
SAUVAGE	PERRINE	SLUC	ABSENTE MATCH
PEREZ BARBE	CAMILLE	SLUC	ABSENTE MATCH
KAYA	MANON	SLUC	PRESENTE
QUIRIN	INES	SLUC	ABSENTE MATCH
KAROLAK	MARGOT	SLUC	BLESSEE
GEISLER	MARGOT	SLUC	PRESENTE
MUKENGE	KESHIA	LONGWY REHON	ABSENTE EXCUSEE
NEMETH	SOPHIA	VANDOEUVRE	PRESENTE
MAACHA	SALIMA	VANDOEUVRE	ARRÊT

**GARCONS**

VERBRUGGHE LUCAS	SAINT NICOLAS	PRESENT
VERBRUGGHE MAXIME	SAINT NICOLAS	PRESENT
GOLIOT QUENTIN 98	VANDOEUVRE	NON QUALIFIE
BASOCAK AXEL 99	SLUC	PRESENT
DUMONT PIERRE HUGO 98	SLUC	PRESENT
BREGEON NICOLAS 98	SLUC	PRESENT
FLOSSE MATHIAS 98	SLUC	PRESENT
NOIRCLER NICOLAS	SLUC	PRESENT
JOURNOT ERIC	SLUC	ABSENT BLESSE
DUFAIT MATHIEU	SLUC	PRESENT
PERLET JORDAN	SLUC	PRESENT
HEYER YANN	SLUC	PRESENT
STOFFEL ROMAIN	DOMBASLE	PRESENT
KASPERSKI BENOIT	JOUDREVILLE	PRESENT
DAROS QUENTIN	JOUDREVILLE	PRESENT
TOSCANO MATHIAS 98	LONGWY REHON	PRESENT
ANGIONI FLORIAN	JOEUF HOMECOURT	PRESENT
BIANCALANA THEO	JARNY	PRESENT

LISTES DES ESPOIRS RETENUS AU STAGE DE TOUSSAINT
--

Stage espoirs du 26 au 29 octobre 2009 à Toul

15 filles et 15 garçons étaient convoqués

## **FILLES**

### **Meurthe Sud :**

NEMETH Sofia (VANDOEUVRE)

DIVOUX Emilie (SAULXURES)

GEISLER Margot (SLUC)

SAUVAGE Perrine (SLUC)

PEREZ BARBE Camille (SLUC)

KAYA Manon (SLUC)

QUIRIN Inès (SLUC)

WALLEZ-DULIEU Élisabeth (SLUC)

JALET Madeline (BLAINVILLE)

JEANSON Eve (PONT A MOUSSON)

GOUME Emma (PONT A MOUSSON)

**MELLOUK Halima (HDL)**

**Absente**

KAROLAK Margaux (SLUC)

### **Meurthe Nord :**

SIEG Claudia (VALLEROY)

MUKENGE Keshia (LONGWY REHON)

## **GARCONS**

### **Meurthe Sud :**

VERBRUGGHE Lucas (AGP)

VERBRUGGHE Maxime (AGP)

GOLIOT Quentin (VANDOEUVRE)

JOURNOT Eric (SLUC)

DUFAIT Matthieu (SLUC)

PERLET Jordan (SLUC)

RECOUVREUX Léo (SLUC)

NOIRCLER Nicolas (SLUC)

BASOČAK Axel (SLUC)

FLOSSE Mathias (SLUC)

EL AYNAOUI Ewen (SLUC)

### **Meurthe Nord :**

**DAROS Quentin (JOUNDREVILLE)**

**Absent**

TOSCANO Mathias (LONGWY REHON)

BIANCALANA Théo (JARNY)

ANGIONI Florian (JOEUF HOMECOURT)

LISTES DES ESPOIRS RETENUS AU STAGE DE NOËL
---

Stage espoirs du 20 au 23 décembre 2009 à Toul

12 filles et 12 garçons convoqués

**FILLES**

DIVOUX Emilie (SAULXURES)

GEISLER Margot (SLUC)

KAYA Manon (SLUC)

SAUVAGE Perrine (SLUC)

PEREZ BARBE Camille (SLUC)

QUIRIN Inès (SLUC)

JALET Madeline (BLAINVILLE)

JEANSON Eve (PONT A MOUSSON)

GOUME Emma (PONT A MOUSSON)

**KAROLAK Margaux (SLUC)**

**BLESSEE**

SIEG Claudia (VALLEROY)

MUKENGE Keshia (LONGWY REHON)

**GARCONS**

VERBRUGGHE Lucas (AGP)

VERBRUGGHE Maxime (AGP)

GOLIOT Quentin (VANDOEUVRE)

JOURNOT Eric (SLUC)

**DUFAIT Matthieu (SLUC)**

**BLESSE DURANT LE STAGE**

PERLET Jordan (SLUC)

RECOUVREUX Léo (SLUC)

NOIRCLER Nicolas (SLUC)

BASOCAK Axel (SLUC)

FLOSSE Mathias (SLUC)

EL AYNAOUI Ewen (SLUC)

BIANCALANA Théo (JARNY)

LISTES DES ESPOIRS RETENUS AU TOURNOI INTER COMITES
---

Dimanche 10 janvier 2010 à VILLERS LES NANCY

Les garçons terminent 2<sup>ème</sup> derrière la Moselle

Les filles terminent à la 3<sup>ème</sup> place

## FILLES

DIVOUX Emilie (SAULXURES)  
KAYA Manon (SLUC)  
SAUVAGE Perrine (SLUC)  
PEREZ BARBE Camille (SLUC)  
QUIRIN Inès (SLUC)  
JALET Madeline (BLAINVILLE)  
JEANSON Eve (PONT A MOUSSON)  
GOUME Emma (PONT A MOUSSON)  
KAROLAK Margaux (SLUC)  
SIEG Claudia (VALLEROY)  
MUKENGE Keshia (LONGWY REHON)

## GARCONS

VERBRUGGHE Lucas (AGP)  
VERBRUGGHE Maxime (AGP)  
GOLIOT Quentin (VANDOEUVRE)  
JOURNOT Eric (SLUC)  
PERLET Jordan (SLUC)  
NOIRCLER Nicolas (SLUC)  
BASOCAK Axel (SLUC)  
FLOSSE Mathias (SLUC)  
EL AYNAOUI Ewen (SLUC)  
BIANCALANA Théo (JARNY)

### JOUEURS NÉS EN 1998

2 jours de stage sans hébergement en février à JOUDREVILLE pour les clubs du nord du département  
3 jours sans hébergement en février à TOUL pour les clubs du sud du département  
1 stage de 3 jours en avril

#### Stage de février 2010

Tous les benjamins(es) nés(ées) en 1998 ont été convoqué sur une journée entre le **14 et le 18 février 2010**

CLUBS DU NORD					
Dimanche 14 février 2010	Nombre de joueurs convoqués		Réponses positives	Réponses négatives	Pas de réponses
	FILLES	GARCONS			
AUBOUE	1				1
JOUDREVILLE	3+1(99)	7+2(99)+1(00)	6+3(99)+1(00)	3(filles)	1(garçon)
VALLEROY	1		1		7(garçons)
LONGWY REHON	2	10+1(99)	5(dont 1 fille)	1(fille)	07
JOEUF HOMECOURT		2	1		1
clubs	Nombre de joueurs convoqués		Réponses positives	Réponses négatives	Pas de réponses
Lundi 15 février 2010	GARCONS				
HUSSIGNY	1+2(99)		1+2(99)		
VALLEROY	1			1(blessé)	
LONGUYON	1		1		
TUCQUEGNIEUX	8		1		7
HERSERANGE	1				1
JARNY	1		1(mais absent)		



CLUBS DU SUD					
clubs	Nombre de joueurs convoqués		Réponses positives	Réponses négatives	Pas de réponses
	FILLES	GARCONS			
Mardi 16 février 2010					
BLAINVILLE	1+1(99)		1+1(99)		
HDL	1				1
ASPTT NANCY TBC	2				2
BASM	6		4(1 absente)	1	1
GONDREVILLE	1				1
LIVERDUN	2		1(absente)		1
LUNEVILLE	1		1		
BLENOD	1		1		
TOUL	3		1		2
ARNAVILLE NOVEANT	3			2	1
MAXEVILLE	2			1	1
LUDRES PSV	2				2
NEUVES MAISONS	4+1(99)		2+1(99)		2
BAYON	3		3		
SLUC	7+1(99)	9+3(99)	2 filles dont une 99 8 garçons dont 3(99)	3 filles 1 garçon	03 filles 03 garçons
VANDOEUVRE	7	8	4 filles mais 1 absente 4 garçons		3 filles 4 garçons
AGP	2				2
DOMBASLE	1(99)		1(99)		

clubs	Nombre de joueurs convoqués	Réponses positives	Réponses négatives	Pas de réponses
	GARCONS			
HDL	4	3		1
PORTE VERTE	12	5	2	5
ASPTT NANCY TBC	4			4
AGP	9	3		6
HOUEMONT	3		3	
VILLERS	3		3	
TOUL	5			5
LAXOU	8	4	4	
MAXEVILLE	1			1
PSV LUDRES	5	1	1	3

Jeudi 18 février 2010				
clubs	Nombre de joueurs convoqués	Réponses positives	Réponses négatives	Pas de réponses
	GARCONS			
BLAINVILLE	1	1		
CHAMPIGNEULLES	6	3 (1 absent)		3
BASM	8		2	6
GONDREVILLE	8	4		4
LIVERDUN	3	1		2
LUNEVILLE	1			1
DOMBASLE	7	3 (1 absent)	2	2
FLEVILLE	1			1
ARNAVILLE NOVEANT	3		3	
BAYON	8	7		1
SAINT MAX	5	3		2

SYNTHESE :

Nés(ées) en 98	Convoqués(ées)	Présents(es)	Excusés(ées)	Pas de réponses
filles	55	20	12	23
garçons	154	59	17	78
Total	209	79 (26 clubs)	29	101

Nés(ées) en 1999

5 filles et 8 garçons ont participé à ce stage

Né en 2000

1 garçon a participé à ce stage

<b>LISTES DES ESPOIRS CONVOQUES AU STAGE DE AVRIL 2010</b>
--

**Stage espoirs des espoirs nés en 1998 et 1999 du 21 au 23 avril 2010 à TOUL**

**Filles**

<b>Blainville</b>	<b>ISOIR Lucie 1999</b>
Blainville	CONRAUX Marine
Blénod	PENTIER Lucie
Toul	ISAMBERT Julie
Toul	COLLIN Lucie
Neuves Maisons	GLOGOWSKI Julie
Neuves Maisons	VUILLAUME Marion
Sluc Nancy	BOUHAFS Esma
Sluc Nancy	KAROLAK Margaux
Sluc Nancy	SAINT-ANTOINE Ninon
<b>Sluc Nancy</b>	<b>DE ALMEIDA FRA Andréa 1999</b>
<b>Dombasle</b>	<b>METZ Lilou 1999</b>
Vandoeuvre	NEMETH Sophia

**Garçons**

Longwy rehon	TOSCANO Mathias		
Joeuf Homecourt	FRANCETIC Arthur		
<b>Hussigny</b>	<b>HIRN Tanguy 2000</b>		
Champigneulles	LAGDAOUNI Karim		
Saint Nicolas	ANDRE Romain		
Liverdun	CRUGNOLA Thomas		
Vandoeuvre	GOLIOT Quentin		
Vandoeuvre	BESSAA Mel		
Sluc	FLOSSE Matthias		
Sluc	JULIAN Cyril		
<b>Sluc</b>	<b>BASOCAK Axel 1999</b>		
<b>Sluc</b>	<b>BREGEON Nicolas 1999</b>		
<b>Sluc</b>	<b>ZITELLI Adrien</b>	<b>1999</b>	<b>Absent</b>

**110 ESPOIRS ONT PARTICIPE AUX STAGES ORGANISES PAR LA COMMISSION TECHNIQUE DURANT L'ANNEE 2009-2010**

## CLUBS

**24 clubs ont demandé et reçu la visite de notre Conseillère Technique :**

### **CLUBS**

LIVERDUN  
BAYON  
JARNY  
ARNAVILLE  
HOUEMONT  
HUSSIGNY  
CO BLENOD  
LONGWY REHON  
VANDOEUVRE  
SAULXURES  
SAINT NICOLAS  
GONDREVILLE  
CHAMPIGNEULLES  
JODREVILLE  
SLUC  
GORCY  
HAUT DU LIEVRE  
JOEUF  
TUCQUEGNIEUX  
NEUVES MAISONS  
BLAINVILLE  
AUBOUE  
VALLEROY

## RASSEMBLEMENT BABYS

### **SAMEDI 24 OCTOBRE 2009 A HOUEMONT**

82 mini basketteurs issus de 11 clubs différents ont participé à ce regroupement.

SLUC	08	AMICALE BASKET GRAND EST	07
LUDRES	13	SAINT MAX	06
TOUL	08	LIVERDUN	06
BAYON	05	SAINT NICOLAS	03
ASPTT NANCY TOMBLAINE	12	BLAINVILLE	02
VILLERS	12		

### CLUBS NON REPRESENTES

LYNX DE MAXEVILLE, SAULXURES, VANDOEUVRE, DOMBASLE, GONDREVILLE, NEUVES MAISONS, ARNAVILLE, HAUT DU LIEVRE, PONT A MOUSSON, LUNEVILLE, CHAMPIGNEULLES

### **SAMEDI 19 DECEMBRE 2009 A JOEUF**

Le rassemblement de babys prévu à Joeuf le 19 décembre (ouvert aux clubs de Moselle) a été annulé faute de participants (seuls deux clubs ont répondu présent : JODREVILLE et LONGWY REHON)

## **SAMEDI 13 FEVRIER 2010 A HOUEMONT**

48 babies de 11 clubs différents :

- SLUC	03	- CHAMPIGNEULLES	03
- BAYON	02	- HOUEMONT	02
- PSV LUDRES	03	- HDL	07
- MAXEVILLE	05	- ARNAVILLE NOVEANT	01
- SAINT NICOLAS	09	- VILLERS	09
- ASPPT NANCY TBC	04		

## **MERCREDI 05 MAI 2010 A JOUDREVILLE**

32 babies de 04 clubs différents :

- <b>VALLEROY</b>	<b>04</b>
- JOUDREVILLE	08
- HUSSIGNY	07
- LONGWY REHON	13

**162 BABYS ISSUS DE 20 CLUBS DIFFERENTS PRESENTS LORS DES RASSEMBLEMENTS ORGANISES PAR LA COMMISSION TECHNIQUE.**

**SOIT 44 BABYS ET 06 CLUBS DE PLUS QU'EN 2008-2009**

### **CHALLENGE BENJAMINS**

Phase départementale

Dimanche 21 mars 2010 aux Aiguillettes à Villers les Nancy

20 benjamins(es) issus de 05 clubs différents ont participé aux épreuves et au 4 contre 4.

Qualifiées en filles

- BARBE Camille	SLUC
- QUIRIN Inès	SLUC
- SAUVAGE Perrine	SLUC

Qualifiés en garçons

- NOIRCLER Nicolas	SLUC
- GABRIEL Paul	TOUL
- RECOUVREUX Léo	SLUC

### **PLATEAUX**

Les plateaux ont permis d'homogénéiser les poules pour la suite du championnat et de finaliser la détection des benjamines et benjamins.

## **FETE DU MINI BASKET 2010**

Fête des clubs : jeudi 13 mai 2010 à Pont à Mousson : **500** mini-poussins(es) et poussins(es)

Fête des écoles USEP : Vendredi 07 mai 2010 à PULNOY : **100** CP et CE1

Lundi 17 et mardi 18 mai 2010 à NEUVILLER : **522** CP à CM2

Mercredi 19 mai 2010 à HOUEMONT : **100** CM1 et CM2

**SOIT UN TOTAL DE 1222 ENFANTS PRESENTS LORS DE L'EDITION 2010**

Intervention d' Alexandra WOLFF à propos :

- du forum mini-basket qui se déroulera le dimanche 19 septembre 2010 à Pont à Mousson.
- du salon du basket le 20 juin au parc de la pépinière.
- plateaux : merci aux clubs de renvoyer leurs inscriptions avant la fin du mois de juillet, surtout pour les réservations de salles.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes vacances.

\*\*\*\*\*

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE**

*Par son Président Jacques BONNET*

Nous avons cette saison étudié et traité 5 dossiers, nous nous sommes réunis 4 fois : 2 fois dans le sud et 2 fois dans le nord.

Les sanctions suivantes ont été prononcées :

Dossier N° 1 : Une suspension de 2 mois ferme et un avertissement

Dossier N° 2 : Une suspension de 6 mois dont 2 mois ferme et 4 mois avec sursis

Dossier N° 3 : Une suspension de 3 mois dont 1 mois ferme et 2 mois avec sursis

Dossier N° 4 : Une suspension de 8 mois dont 4 mois ferme et 4 mois avec sursis

Dossier N° 5 : Une suspension de 12 mois dont 8 mois ferme et 4 mois avec sursis (suite à la trêve la sanction effective sera de 4 mois)

Monsieur Blanc a démissionné au cours de la saison, nous faisons appel à candidature pour venir renforcer notre équipe, il faut : Etre licencié dans le sud du département, ne pas être élu au comité de Meurthe et Moselle.

Je remercie les membres de la commission de discipline et je vous souhaite de bonnes vacances

**Adopté à l'unanimité**

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS**

*Par son Président Jacques BONNET*

Modification de nos statuts et quelques aménagements des règlements pour la saison 2010/2011.

**Adopté à l'unanimité**

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SALLES ET TERRAINS**

*Par son Président Thomas LOISON*

Il est demandé aux clubs de vérifier les tracés de salle car il peut y avoir des problèmes avec les sociétés effectuant les modifications des lignes. Vigilance des clubs demandée Modification de nos statuts et quelques aménagements des règlements pour la saison 2010/2011.

**Adopté à l'unanimité**

## **INTERVENTIONS DIVERSES**

PTT TOMBLAINE intervient au sujet du recrutement des jeunes :

Les jeunes en école primaire, licenciés USEP peuvent-ils intégrer le championnat ?

Très intéressant, mais une interrogation ; que se passe t-il du point de vue juridique, si il y a un problème lors d'une compétition organisée par le CD54 ? La réponse est attendue la part de la FFBB. Si pas d'obstacle juridique, pas de problème.

*Il n'y a pas d'autres questions posées.*

# EXAMEN DES VŒUX

## SLUC

VŒU N°1 : demande la suppression des désignations d'arbitres officiels sur la catégorie Benjamin.

**Réponse : déjà appliqué en Poussins et Mini poussins ; la CDAMC ne souhaite pas étendre car ces rencontres servent de formation pour les très jeunes arbitres du Comité.**

VŒU N°2 : toutes les rencontres arbitrées par un arbitre dans n'importe quel Comité devraient compter comme ayant arbitré pour son Comité.

**Réponse : accord si l'information arrive des autres comités.**

VŒU N°3 : le nombre de journées pour lesquelles un arbitre doit se rendre disponible pour compter pour son club devrait être comptabilisé en additionnant les journées Comité et Ligue.

**Réponse : si nous le faisons, le nombre de rencontres à arbitrer va augmenter.**

VŒU N°4 : demande la modification de l'article 50 des règlements sportifs de Meurthe et Moselle, et souhaite que cette disposition de liste personnalisée ne s'applique qu'aux joueurs de la même catégorie afin de pouvoir faire jouer un poussins dans n'importe quelle équipe de benjamins, idem pour les Mini Poussins et Poussins.

**Réponse : le vœu est transmis à la commission technique pour étude.**

## JARNY

VŒU N°1 : en Mini Poussins : changement à chaque coup de sifflet de l'arbitre (pas de changement à la volée)

**Réponse : Règlement déjà en cours**

VŒU N°2 : les clubs ont du mal à avoir des équipes filles ; pour la CHARTE ; il ne devrait y avoir qu'une équipe de jeune féminine.

**Réponse : Une commission sera constituée pour étudier ce point de règlement.**

## VALLEROY

VŒU N°1 : revoir le système de montée départemental en Région

**Réponse : Transmis à la LLBB.**

VŒU N°2 : pour les arbitres présents en rassemblements, que cela compte comme un match arbitré.

**Réponse : Oui, sera mis en place la saison prochaine, si une journée de championnat a lieu en même temps.**

VŒU N°3 : revoir les désignations des jeunes arbitres, privilégier le dimanche au samedi

**Réponse : c'est déjà le cas, si les arbitres sont disponibles le dimanche (voir tableau de la cdamc)**



# **REMISE RECOMPENSES**

## **CHAMPION DE MEURTHE ET MOSELLE**

SENIORES FEMININES  
CADETTES  
MINIMES FEMININES  
BENJAMINES

HAUT DU LIEVRE  
PONT A MOUSSON  
SARREBOURG  
SLUC NANCY

SENIORS EXCELLENCE  
SENIORS PROMOTION D'EXCELLENCE  
SENIORS MASCULINS HONNEUR  
CADETS MASCULINS  
MINIMES MASCULINS  
BENJAMINS MASCULINS

ASPTT NANCY TOMBLAINE  
SLUC NANCY TOMBLAINE  
CHAMPIGNEULLES  
ASPTT NANCY TOMBLAINE  
JARNY  
SLUC NANCY

## **CHALLENGE DU LICENCIÉ**

VANDOEUVRE  
LONGWY REHON  
AMICALE GRAND EST  
VILLERS  
FROUARD POMPEY  
LAXOU

BON D'ACHAT DE 300 €  
BON D'ACHAT DE 200 €  
BON D'ACHAT DE 200 €  
BON D'ACHAT DE 200 €  
BON D'ACHAT DE 100 €  
BON D'ACHAT DE 100 €

## **MEDAILLES D'ARGENT DE LA FFBB**

Jacques BONNET

US JARNY

## **MEDAILLES DE BRONZE DE LA FFBB**

Jean Louis CESARD  
Nicolas KWIATKOWSKI  
Jean Pierre BEYL  
André TERNARD

PSV LUDRES  
VANDOEUVRE BASKET  
SLUC NANCY  
CD54

Ben Amar BEKKAYE (Joef HB) et Louis BELLETINI (BC Longwy Rehon) seront honorés lors de l'AG

## **LETTRES DE FELICITATIONS FFBB**

Régis LHOSTE  
Tony FOUARD  
Patrick ZAMBEAU  
Bernard BECKEL  
Franck DAL BORGIO  
Véronique BADER

COS VILLERS  
BC GONDREVILLE  
AGP BASKET  
BC LIVERDUN  
AS WAVILLE  
ASC PORTE VERTE

Stéphane BOCHICCHIO sera honoré lors de l'AG de la LLBB.

**LETTRES DE FELICITATIONS DU COMITE**

*Fabrice BADER*  
*Colette GOEURY*  
*Larose OLIVIER*  
*Sophie HARO*  
*Sophie JERONIMO*  
*Henrique RODRIGUES*  
*Marie Christine ANCEL*  
*Faiza CACHEUX*  
*Said BEN AGUIDA*  
*Romain VEYRAT*  
*Jean Jacques VEHERT*  
*Boris GIGOUX*

*ASC PORTE VERTE*  
*LONGUYON*  
*VALLEROY*  
*VALLEROY*  
*LUNEVILLE*  
*LUNEVILLE*  
*SLUC*  
*HAUT DU LIEVRE*  
*HAUT DU LIEVRE*  
*HAUT DU LIEVRE*  
*ASPTT TOMBLAINE*  
*ASPTT TOMBLAINE*